

PARTIE IV - VOLET OPÉRATIONNEL

L'objectif de la démarche opérationnelle est de déterminer les mesures à prendre pour mettre en œuvre la Stratégie régionale. Le volet opérationnel comprend les fiches récapitulatives pour les différentes catégories de zones d'activités économiques :

- le SSDA fait l'objet d'une fiche spécifique élaborée par le Canton en collaboration avec la Commune de Gland ;
- chaque ZAR dispose d'une fiche spécifique. Celle-ci est constituée de trois parties : diagnostic, stratégie et mesures opérationnelles ;
- pour les ZAL, une fiche unique est définie pour chaque catégorie. Celle-ci est simplifiée, car elle ne comprend pas de données issues du diagnostic.

Etat de Vaud

Version novembre 2023

5

SSDA n° 5 Gland

Parc d'activités dédié aux entreprises industrielles

ACTEUR PRINCIPAUX

Organe de gestion (à constituer)

- Commune de Gland
- Région de Nyon
- Canton

Entreprises : Swissquote Bank, Tech Data International, Ronchi, Cermix, SIR, Lidl, Perrin Frères SA

ACCESSIBILITÉ

Desserte TP : desserte TP moyenne (gare de Gland 0.6 km, bus urbain TUG, 1 arrêt TP)

Desserte TIM : desserte TIM/PL moyenne avec traversée de localité (0.7 km jonction A1 Gland)

Desserte MD : desserte MD faible

Desserte rail : raccordement ferroviaire avec plateforme rail-route d'intérêt cantonal

CHIFFRES CLEFS

Plans d'affectation :

Degré de sensibilité au bruit : III

Surface en zones d'activités : 44.5 ha (VD 2020)

Réserves mobilisables : 7.0 ha (VD 2020)

Réserves potentielles : 10.4 ha (VD 2020)

Emplois : 2'503 ETP (STATENT 2018)

Nb d'entreprises : 213 entreprises (STATENT 2018)

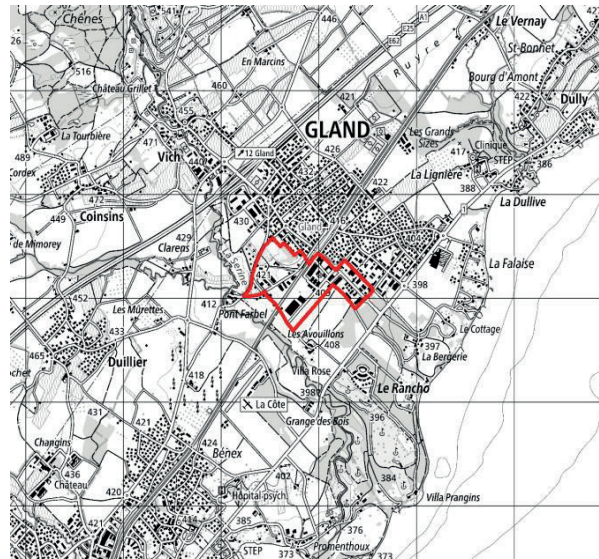
Nb d'entreprises > 50 ETP : 8 entreprises (STATENT 2018)

Densité d'emplois : 92 ETP/ha (STATENT 2018)

Equipements collectifs : qualité moyenne (espaces publics, signalétique, espaces naturels, services aux employés)

Services aux entreprises : pas de services spécifiques (incubateur, coworking, bâtiments d'accueil d'entreprises, management de site)

LOCALISATION



PÉRIMÈTRE



SSDA n° 5 Gland

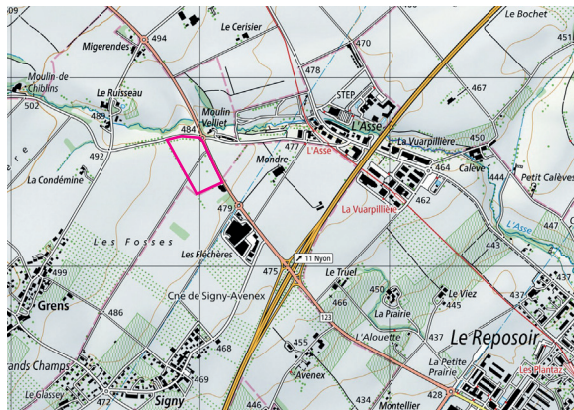
Parc d'activités dédié aux entreprises industrielles

PLAN D'ACTIONS – DOCUMENT ÉVOLUTIF A METTRE À JOUR PAR L'ORGANE DE GESTION DU SSDA GLAND

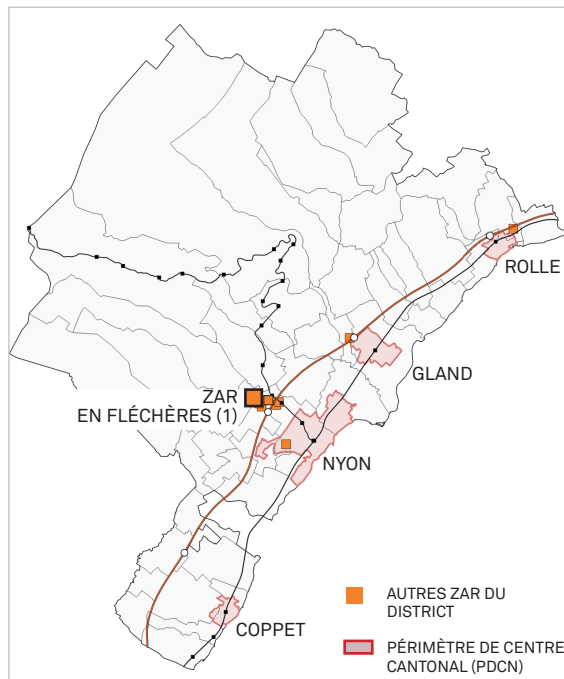
ETAT : NOVEMBRE 2023

ACTIONS	ENJEUX	SECTEURS	MO	Resp. ACV	Délais
1 Planification directrice et d'affectation					
1.1 Etude d'image directrice	Diagnostic économique, urbanistique, mobilité et environnemental et analyse de scénarios de développement (programmation, accès multimodal...)	Tout le SSDA	Organe de gestion	DGTL, SPEI	1 ^{er} trimestre 2024
1.2 Plan(s) d'affectation	Traduction de l'image directrice dans un (voire plusieurs) plan(s) d'affectation	Selon l'image directrice	Commune de Gland	DGTL, SPEI	à partir 2024-2025
2 Equipements collectifs					
2.1 Mesures à définir selon l'image directrice	Accessibilité multimodale, protection de la nature (coordination avec l'établissement du /des plan(s) d'affectation)	Selon l'image directrice	A définir : commune de Gland, Etat de Vaud, CFF...	DGTL, DGMR	à partir 2024-2025
3 Mesures de gestion et promotion					
3.1 Définition du périmètre du SSDA	Enjeu des réserves mobilisables, Ballastière, étang (batraciens)	ZA	Commune	DGTL	2022
3.2 Préavis consultatifs sur les permis de construire	Prendre en compte les exigences légales en matière d'AT, mobilité, environnement, etc.	ZA	OG	DGTL SPEI	Tâche permanente
3.3 Accompagnement des projets d'implantation des entreprises	Vérifier la conformité des demandes de permis de construire	ZA	OG	DGTL SPEI	Tâche permanente
3.4 Promotion du site	Suivi des entreprises, des prospects et projets d'implantation	ZA	Commune, Région de Nyon	SPEI	Tâche permanente
4 Autres actions					
4.1 Coordination avec le développement de Swissquote		Les Avouillons	Commune, privés	DGTL, SPEI	Dès 2022
4.2 Permettre l'extension des activités de recyclage et de traitement de matériaux pierreux du secteur de la Ballastière, en accord avec les besoins des entreprises et en respectant les contraintes et les objectifs de protection en lien avec le biotope selon l'ordonnance sur les batraciens (OBat)		La Ballastière	Privés, OG	DGTL, SPEI, DGE	Dès 2024

LOCALISATION DANS LA COMMUNE



LOCALISATION DANS LE DISTRICT



DESCRIPTION

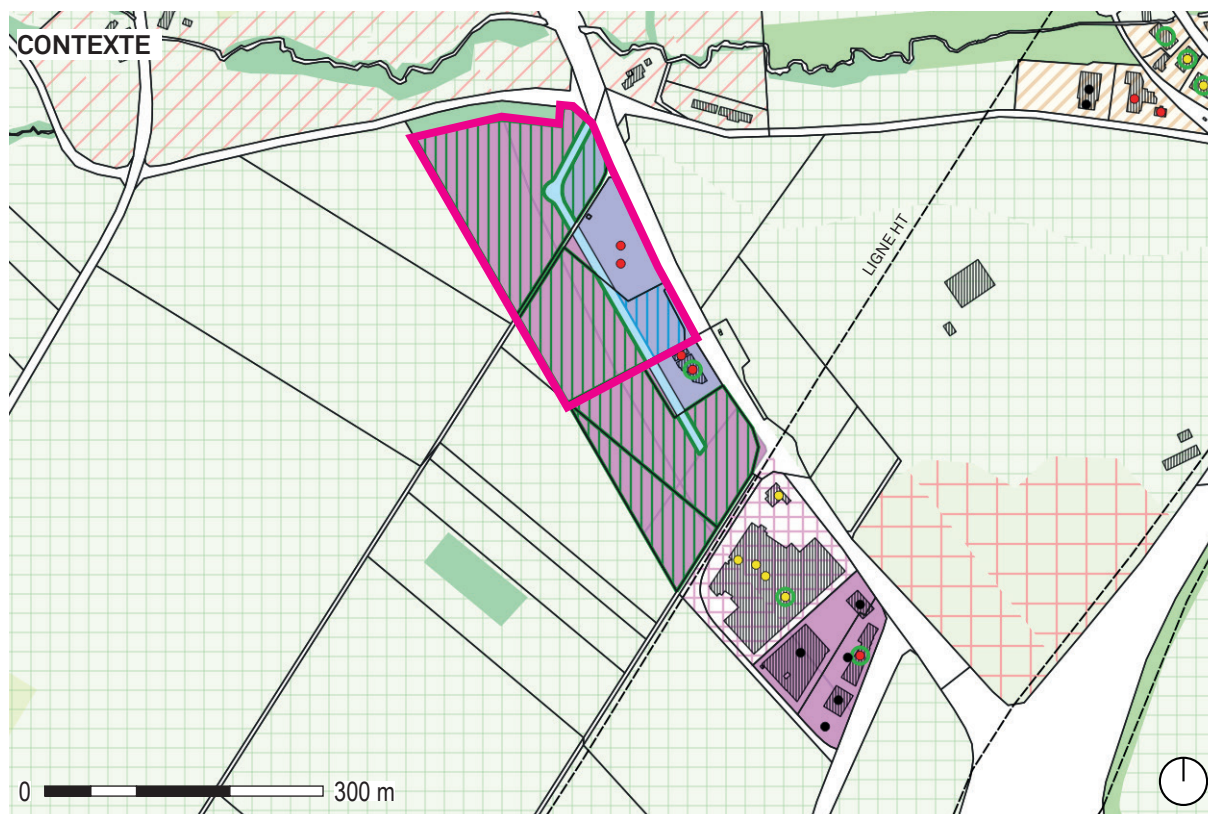
Ce site est situé au nord-est de la commune de Grens et fait partie de la zone d'activité régionale "En Fléchères" qui s'étend sur Grens et Signy-Avenex. Cette première partie de la ZAR "En Fléchères" est entièrement sur la commune de Grens. Elle est contiguë à la limite communale de Signy-Avenex.

Ce secteur est régi par le PPA "Fléchères-nord" du 07.03.03. Il est partiellement construit. Néanmoins, il comporte encore des réserves assez importantes de grandes surfaces.

Ce site à valoriser bénéficie d'une situation stratégique au sein du district puisque la jonction autoroutière de Nyon est à environ 600 m au sud.

La route Blanche (Nyon - Saint-Cergue) borde le site à l'est. Il n'y pas de secteurs résidentiels à proximité. L'accès routier constitue un atout à exploiter.

Le contexte largement non bâti et ouvert induit une sensibilité paysagère.



ATOUTS

- Réserves mobilisables importantes et d'un seul tenant (3.4 ha)
- Bien-fonds simple (réserves mobilisables se déployant sur une seule parcelle)
- Voisinage non sensible (pas de résidentiel)
- Excellente desserte TIM/PL (hors heures de pointe)
- Potentielles synergies avec les ZAR voisines

POINTS PROBLÉMATIQUES

- Site isolé et éloigné du centre cantonal de Nyon
- Secteur compris dans un site se déployant sur plusieurs communes territoriales
- Site partiellement construit - Installation de l'entreprise Cytiva (inauguration le 31 mai 2022) et école privée en construction (permis de construire délivré le 24 octobre 2022) sur une partie des réserves en 2022 en conformité au plan d'affectation en vigueur
- Route Blanche saturée aux heures de pointe
- Capacité de la jonction autoroutière
- Faible desserte TP
- Desserte MD vers la gare et le centre de Nyon incomplète
- Contexte naturel et paysager sensible

OPPORTUNITÉS / ENJEUX

- **Construire les réserves mobilisables**
- Exploiter la localisation du secteur (hors affectation sensible) pour accueillir des activités ne pouvant s'installer dans un milieu bâti résidentiel ou mixte
- Inscrire l'urbanisation du secteur dans le respect des objectifs du développement durable
- Exploiter pleinement l'excellente desserte TIM/PL
- Disposer de dessertes TP et MD conformes au statut régional du site
- Limiter les mouvements pendulaires en voiture des employés et usagers du secteur
- Coordonner le développement du secteur avec les autres secteurs du site et les ZAR Assé-Vuarpillière et Parc Chevalin

CHIFFRES ET DONNÉES CLÉS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Surface totale du site en ZA : 4.0 ha
Surface totale du site occupée : 0.6 ha
Plan d'affectation en vigueur : PPA "Fléchères-nord" (07.03.03)
Degré de sensibilité au bruit : III

ÉCONOMIE

Densité d'emplois du site (surfaces occupées) : 38 EPT/ha
Nombre d'EPT (2018) : 24 EPT
Nombre d'établissements (2018) : 1
Ratio secondaire / tertiaire (2018) : 0 % secondaire / 100 % tertiaire
Équipements collectifs : Non présents

INVENTAIRE DES RÉSERVES MOBILISABLES

Total des réserves : 3.4 ha

ACCESSIBILITÉ

Desserte TP (ARE) : Faible (arrêt de bus à 500m)
Desserte TIM/PL : Excellente (hors heures de pointe), parcours sans nuisance depuis l'autoroute

ENVIRONNEMENT

Espace de localisation potentielle d'une liaison biologique terrestre (REC)
Site dans une échappée paysagère transversale (PDCn)

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Accueillir dès que possible des entreprises artisanales et industrielles ne pouvant être localisées dans un milieu bâti résidentiel ou mixte
- Encourager l'accueil d'entreprises artisanales et industrielles nécessitant une excellente desserte TIM/PL
- Favoriser l'accueil d'activités artisanales et industrielles à haute valeur ajoutée
- Concevoir un site d'activités intercommunal "moderne et innovant" répondant aux besoins multiples et interdépendants des entreprises, usagers, environnement, climat, paysage, etc.
- Encourager les synergies internes au site "En Fléchères", ainsi qu'avec les ZAR de l'Asse-Vuarpillière et du Parc Chevalin
- Améliorer et compléter les dessertes TP et MD, notamment pour réduire le recours à la voiture individuelle
- A l'échelle du site "En Fléchères", prévoir une offre minimale de services pour limiter les mouvements pendulaires en voiture des employés pendant la journée et en particulier durant la pause méridienne

DESTINATION DE LA ZAR

Activités non souhaitables en milieu urbain résidentiel : artisanales et industrielles

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA SRGZA

1. Assurer la vitalité économique en corrélation avec la croissance démographique
2. Préserver la diversité et la richesse du tissu économique
3. Mobiliser les réserves pour accueillir des entreprises et des emplois
5. Soutenir un développement du district en limitant autant que possible les impacts du trafic routier induit, en particulier pour la population
6. Réserver prioritairement les zones d'activités à l'accueil des entreprises ne pouvant pas s'implanter dans d'autres types de zones
7. Localiser les entreprises gênantes (bruit, trafic routier, odeur, etc.) à proximité du réseau routier principal et hors des zones habitées
9. Assurer la bonne intégration des zones d'activités dans le contexte environnemental, naturel, paysager, culturel et climatique et la préservation des différentes ressources : sols, eaux, SDA, etc.

DENSITÉ CIBLE

65 EPT/ha

EFFETS ESCOMPTÉS SUR LES EMPLOIS

+ 210 nouveaux emplois, soit 230 emplois à 2040

PRINCIPES STRATÉGIQUES

GESTION

- Assurer le maintien et le développement des entreprises existantes conformes à la destination du site
- Veiller à l'adéquation entre les besoins des entreprises désireuses de se développer ou de s'installer et les objectifs spécifiques de la ZAR
- Assurer la disponibilité foncière des terrains pour les activités conformes à la destination du site
- Favoriser l'autonomie de la ZAR "En Fléchères" afin d'inciter les usagers à rester sur place tout au long de la journée de travail

PLANIFICATION

- Veiller à une utilisation rationnelle et mesurée des terrains affectés

- Réserver les disponibilités des réserves aux activités conformes à la destination du site
- Limiter les activités non conformes à la destination du site

ACCESSIBILITÉ

- Assurer la desserte routière (TIM/PL)
- Assurer l'accessibilité du site en TP
- Assurer l'accessibilité et la perméabilité du site aux MD

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Limiter les impacts sur l'environnement et la nature
- Renforcer la biodiversité
- Veiller à l'insertion paysagère du site
- Viser l'efficacité énergétique du site
- Ne pas générer des îlots de chaleur
- Veiller au respect des objectifs du Plan Climat vaudois

GOVERNANCE

Organisation de l'organe de gestion des ZAR "En Fléchères", "Asse-Vuarpillière", "Parc Chevalin" et "Champ Colin"

MEMBRES DÉCISIONNAIRES

- Région de Nyon
- Commune de Grens
- Commune de Nyon
- Commune de Signy-Avenex

GROUPE TECHNIQUE

- Région de Nyon
- Commune de Grens (délégation possible à la Région de Nyon)
- Commune de Nyon
- Commune de Signy-Avenex (délégation possible à la Région de Nyon)

PARTICIPANTS SUR INVITATION

- Canton de Vaud (services concernés)
- Entreprises
- Propriétaires fonciers

MESURES DE GESTION

- **Affirmer la vocation du site pour l'accueil d'activités artisanales et industrielles**
- Identifier les partenariats nécessaires pour inciter les propriétaires fonciers à développer dans les meilleurs délais les réserves mobilisables
- Coordonner le développement du secteur avec les autres secteurs de la ZAR "En Fléchères" et les ZAR "Asse-Vuarpillière" et "Parc Chevalin"
- Prévoir des services à la zone d'activités dans une vision globale de la ZAR "En Fléchères"
- Veiller au développement des projets et du site en cohérence avec le Plan Energie et Climat communal si celui-ci existe
- Prendre des mesures pour interdire les activités futures non conformes à la zone

MESURES D'ACCESSIBILITÉ

- Entreprendre les démarches pour améliorer la desserte TP (par ex. cadence des lignes de bus, nouvel arrêt sur le site)
- Maintenir la qualité de la desserte routière (TIM/PL)
- Mener une étude de trafic relative à la jonction autoroutière
- Aménager des liaisons MD internes à la ZAR "En Fléchères", notamment en lien avec la polarité du centre commercial
- Développer le réseau MD afin de connecter le secteur à la halte de l'Asse, au centre-ville de Nyon et aux ZAR "Asse-Vuarpillière" et "Parc Chevalin"
- Établir un plan de mobilité du site, ainsi que des plans de mobilité d'entreprise, afin de limiter au maximum les nuisances du trafic routier pour le voisinage
- Encourager la mutualisation du stationnement à l'échelle du site

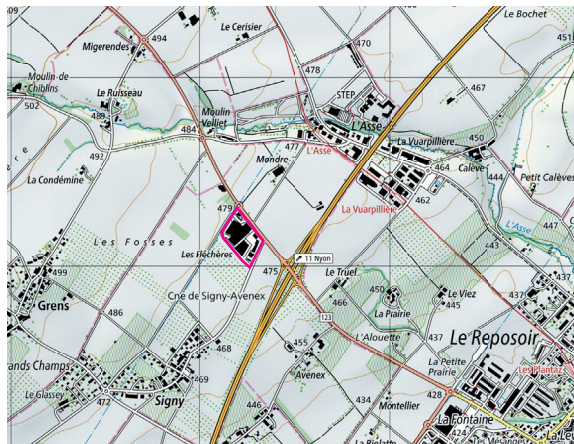
MESURES DE PLANIFICATION

- Lors de toutes démarches ou projets, veiller à coordonner l'aménagement du territoire avec les aspects liés à la mobilité, à la protection de l'environnement naturel et bâti, du paysage, des ressources et du climat
- **Procéder à l'adaptation de la planification dans les meilleurs délais**, afin de :
 - fixer une densité conforme à la vocation du site
 - fixer les mesures assurant la disponibilité des réserves mobilisables et cas échéant les conditions de leur reconversion
 - définir les principes visant la densification des parcelles construites
 - réserver les premiers niveaux aux activités secondaires
 - fixer un indice de masse minimal plus élevé (au moins 5 m³/m²)
 - fixer une hauteur maximale plus importante pour assurer la réalisation de plusieurs niveaux d'activités artisanales et industrielles
 - réserver les rez-de-chaussée aux activités nécessitant de grandes hauteurs sous plafond et/ou des accès directs
 - ne pas autoriser de logement, sauf en cas de nécessité pour l'entreprise et dûment justifié
 - réduire et optimiser les besoins en stationnement à l'échelle du site
 - intégrer le stationnement dans les constructions
 - aménager des lieux de rencontre
 - exploiter les interfaces collectifs/privés comme lieux de convivialité

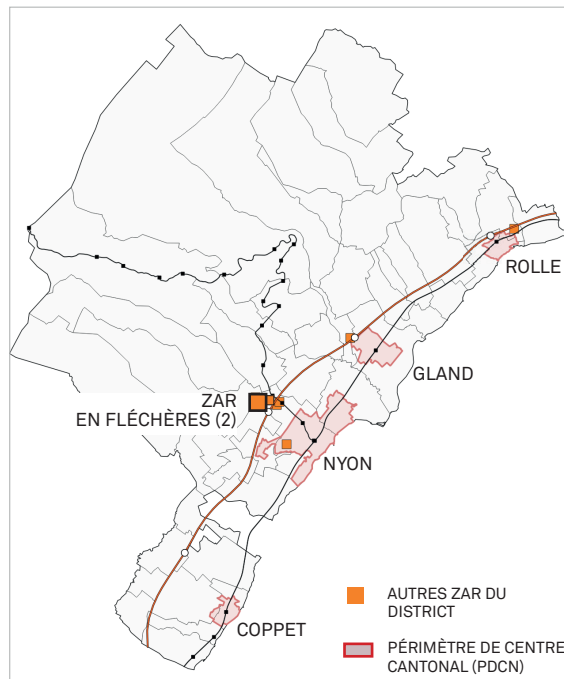
MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Soigner la qualité de la transition entre le site et son contexte environnant
- Prendre en compte l'échappée paysagère
- Prendre les mesures de préservation et de renforcement de la liaison biologique identifiée par le REC
- Assurer une part minimale de surfaces dévolues à la biodiversité
- Maintenir autant que possible la perméabilité et la végétalisation des sols
- Encourager la végétalisation des toitures
- Maintenir l'arborisation existante et encourager l'arborisation des espaces qui s'y prêtent
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables

LOCALISATION DANS LA COMMUNE



LOCALISATION DANS LE DISTRICT



DESCRIPTION

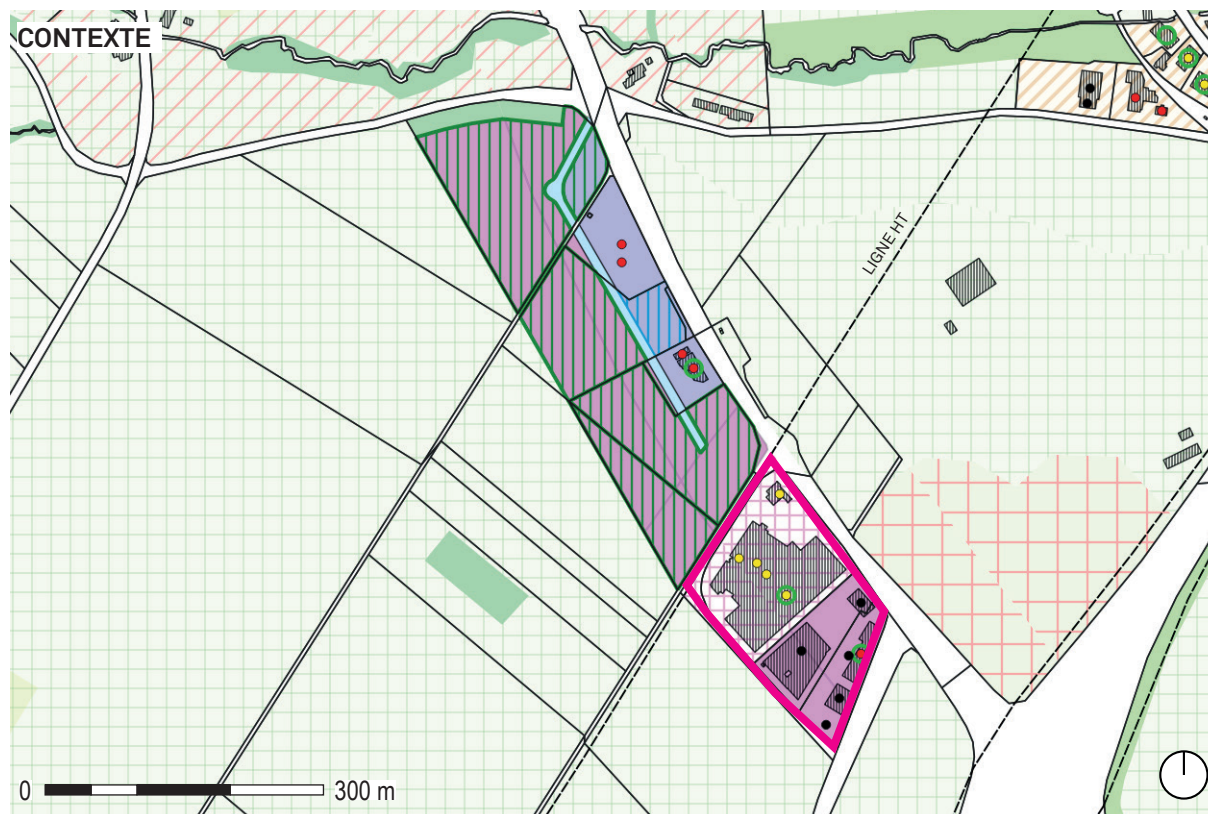
Ce site est situé au nord de la commune de Signy-Avenex et fait partie de la zone d'activité régionale "En Fléchères" qui s'étend sur Grens et Signy-Avenex. Ce secteur est régi par le PQ "Les Fléchères" du 12.11.02.

Ce site est entièrement construit et ne présente plus de réserves. Il accueille notamment des activités commerciales (centre commercial Signy-centre), de loisirs et de services automobiles.

La jonction autoroutière de Nyon est à environ 300 m au sud. La route Blanche (Nyon - Saint-Cergue) borde le site à l'est. Il n'y pas de secteurs résidentiels à proximité.

L'accès routier constitue un atout du site actuel.

Si ce site ne présentera plus de développements majeurs, il est à intégrer à des réflexions d'ensemble avec les autres secteur de la ZAR En Fléchères, notamment en lien avec les enjeux d'insertion paysagère, l'amélioration de la desserte TP et des itinéraires pour les modes doux.



ATOUTS

- Voisinage non sensible (pas de résidentiel)
- Excellente desserte TIM/PL (hors heures de pointe)
- Potentielles synergies avec les ZAR voisines

POINTS PROBLÉMATIQUES

- Site isolé et éloigné du centre cantonal de Nyon
- Secteur entièrement construit (pas de réserves mobilisables)
- Secteur compris dans un site se déployant sur plusieurs communes territoriales
- Forte présence d'activités tertiaires et commerciales
- Centre commercial mal localisé selon les critères du PDCn
- Projet de construction d'un bâtiment administratif, un centre commercial Coop-Brico-Bati-Loisirs et parking de 400 places (mise à l'enquête octobre 2001)
- Route Blanche saturée aux heures de pointe
- Capacité de la jonction autoroutière
- Faible desserte TP
- Desserte MD vers la gare et le centre de Nyon incomplète
- Contexte paysager sensible
- Aménagements en dur et absence d'arborisation
- Ligne électrique haute-tension au nord (contrainte ORNI)

OPPORTUNITÉS / ENJEUX

- **Exploiter la localisation du site (hors affectation sensible) en favorisant l'accueil d'activités ne pouvant s'installer dans un milieu bâti résidentiel ou mixte**
- Orienter l'urbanisation du secteur dans le respect des objectifs du développement durable
- Exploiter pleinement l'excellente desserte TIM/PL
- Disposer de dessertes TP et MD conformes au statut régional du site
- Limiter les mouvements pendulaires en voiture des employés et usagers du secteur
- Coordonner le développement du secteur avec les autres secteurs du site et les ZAR Assé"-Vuarpillière et Parc Chevalin

CHIFFRES ET DONNÉES CLÉS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Surface totale du site en ZA : 3.2 ha
Surface totale du site occupée : 3.2 ha
Plan d'affectation en vigueur : PQ "Les Fléchères"
(12.11.02)
Degré de sensibilité au bruit : III

ÉCONOMIE

Densité d'emplois du site (surfaces occupées) :
140 EPT/ha
Nombre d'EPT (2018) : 449 EPT
Nombre d'établissements (2018) : 46
Nom des principales entreprises : Centre commercial
Signy-centre, The Bowling
Ratio secondaire / tertiaire (2018) : 16 % secondaire /
84 % tertiaire
Équipements collectifs : Non présents

INVENTAIRE DES RÉSERVES MOBILISABLES

Total des réserves : 0 ha

ACCESSIBILITÉ

Desserte TP (ARE) : Faible (arrêt de bus sur le site)
Desserte TIM/PL : Excellente (hors heures de pointe),
parcours sans nuisance depuis l'autoroute

ENVIRONNEMENT

Présence d'une ligne HT au nord du site (ORNI)
Site dans une échappée paysagère transversale (PDCn)

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Encourager l'accueil d'entreprises artisanales et industrielles nécessitant une excellente desserte TIM/PL
- Accompagner l'évolution du site pour répondre aux besoins multiples et interdépendants des entreprises, usagers, environnement, climat, paysage, etc
- Encourager les synergies internes à la ZAR "En Fléchères", ainsi qu'avec les ZAR de l'Asse-Vuarpillière et du Parc Chevalin
- Améliorer et compléter les dessertes TP et MD, notamment pour réduire le recours à la voiture individuelle

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA SRGZA

1. Assurer la vitalité économique en corrélation avec la croissance démographique
2. Préserver la diversité et la richesse du tissu économique
3. Mobiliser les réserves pour accueillir des entreprises et des emplois
5. Soutenir un développement du district en limitant autant que possible les impacts du trafic routier induit, en particulier pour la population
6. Réserver prioritairement les zones d'activités à l'accueil des entreprises ne pouvant pas s'implanter dans d'autres types de zones
7. Localiser les entreprises gênantes (bruit, trafic routier, odeur, etc.) à proximité du réseau routier principal et hors des zones habitées
9. Assurer la bonne intégration des zones d'activités dans le contexte environnemental, naturel, paysager, culturel et climatique et la préservation des différentes ressources : sols, eaux, SDA, etc.

DESTINATION DE LA ZAR

Activités non souhaitables en milieu urbain résidentiel : artisanales et industrielles

DENSITÉ CIBLE

65 EPT/ha

EFFETS ESCOMPTÉS SUR LES EMPLOIS

+ 0 nouveaux emplois, soit 450 emplois à 2040

PRINCIPES STRATÉGIQUES

GESTION

- Assurer le maintien et le développement des entreprises existantes conformes à la destination du site
- Veiller à l'adéquation entre les besoins des entreprises désireuses de se développer ou de s'installer et les objectifs spécifiques de la ZAR
- Assurer la disponibilité foncière des terrains pour les activités conformes à la destination du site
- Favoriser l'autonomie de la ZAR "En Fléchères" afin d'inciter les usagers à rester sur place tout au long de la journée de travail

PLANIFICATION

- Veiller à une utilisation rationnelle et mesurée des terrains affectés
- Limiter les activités non conformes à la destination du site

ACCESSIBILITÉ

- Assurer la qualité de la desserte routière (TIM/PL)
- Assurer l'accessibilité du site en TP
- Assurer l'accessibilité du site en MD

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Limiter les impacts sur l'environnement et la nature
- Renforcer la biodiversité
- Veiller à l'insertion paysagère du site
- Viser l'efficacité énergétique du site
- Contribuer à la lutte contre les îlots de chaleur
- Veiller au respect des objectifs du Plan Climat vaudois

GOVERNANCE

Organisation de l'organe de gestion des ZAR "En Fléchères", "Asse-Vuarpillière", "Parc Chevalin" et "Champ Colin"

MEMBRES DÉCISIONNAIRES

- Région de Nyon
- Commune de Grens
- Commune de Nyon
- Commune de Signy-Avenex

GROUPE TECHNIQUE

- Région de Nyon
- Commune de Grens (délégation possible à la Région de Nyon)
- Commune de Nyon
- Commune de Signy-Avenex (délégation possible à la Région de Nyon)

PARTICIPANTS SUR INVITATION

- Canton de Vaud (services concernés)
- Entreprises
- Propriétaires fonciers

MESURES DE GESTION

- **Orienter la vocation du site pour l'accueil d'activités artisanales et industrielles**
- Mener une réflexion à l'échelle régionale sur la bonne localisation du centre commercial dans le respect du PDCn
- Coordonner le développement du secteur avec les autres secteurs de la ZAR "En Fléchères" et les ZAR "Asse-Vuarpillière" et "Parc Chevalin"
- Prévoir des services à la zone d'activités dans une vision globale de la ZAR "En Fléchères"
- Prendre des mesures pour interdire les activités futures non conformes à la zone

MESURES DE PLANIFICATION

- Lors de toutes démarches ou projets, veiller à coordonner l'aménagement du territoire avec les aspects liés à la mobilité, à la protection de l'environnement naturel et bâti, du paysage, des ressources et du climat
- **Procéder à l'adaptation de la planification dans les meilleurs délais**, afin de :
 - fixer une densité conforme à la vocation du site
 - définir les principes visant la densification des parcelles construites
 - n'autoriser la présence de locaux à usage sensible à proximité de la ligne HT que dans le respect des distances minimales selon l'ORNI
 - réserver les premiers niveaux aux activités secondaires
 - fixer un indice de masse minimal plus élevé (au moins 5 m³/m²)
 - fixer une hauteur maximale plus importante pour assurer la réalisation de plusieurs niveaux d'activités artisanales et industrielles
 - réserver les rez-de-chaussée aux activités nécessitant de grandes hauteurs sous plafond et/ou des accès directs
 - ne pas autoriser de logement, sauf en cas de nécessité pour l'entreprise et dûment justifié
 - réduire et optimiser les besoins en stationnement des véhicules des employés à l'échelle du site
 - intégrer le stationnement dans les constructions
 - aménager des lieux de rencontre
 - exploiter les interfaces collectifs/privés comme lieux de convivialité

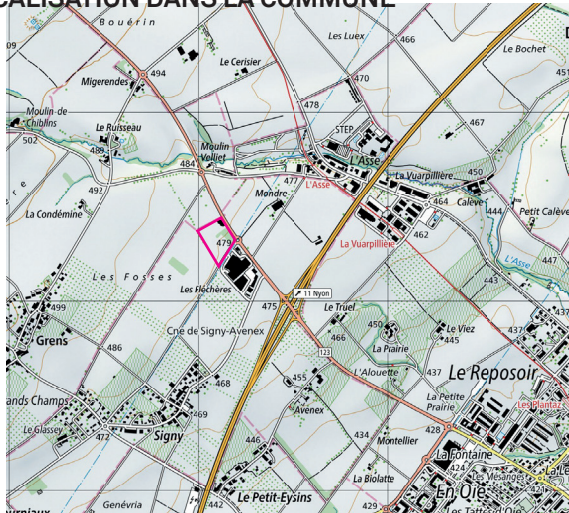
MESURES D'ACCESSIBILITÉ

- Améliorer la desserte TP (par ex. cadence des lignes de bus, etc.)
- Maintenir la qualité de la desserte routière (TIM/PL)
- Mener une étude de trafic relative à la jonction autoroutière
- Aménager des liaisons MD internes à la ZAR "En Fléchères", notamment en lien avec la polarité du centre commercial
- Développer le réseau MD afin de connecter le secteur à la halte de l'Asse, au centre-ville de Nyon et aux ZAR "Asse-Vuarpillière" et "Parc Chevalin"
- Établir un plan de mobilité du site, ainsi que des plans de mobilité d'entreprise, afin de limiter au maximum les nuisances du trafic routier pour le voisinage
- Encourager la mutualisation du stationnement à l'échelle du site

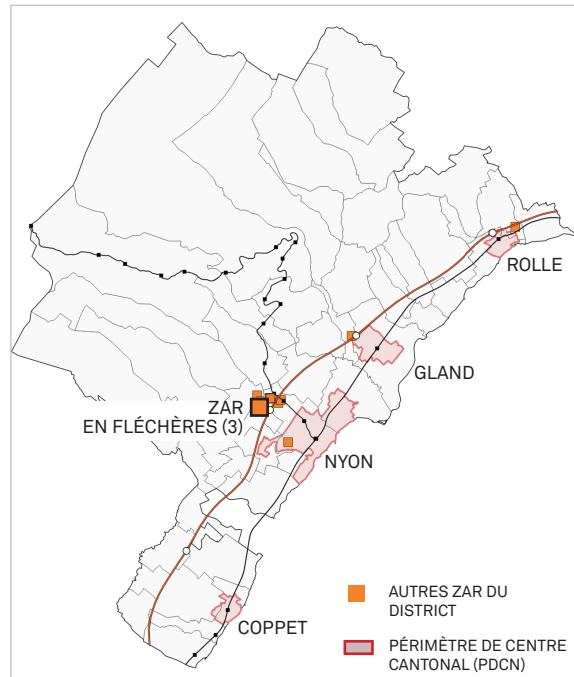
MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Soigner la qualité de la transition entre le site et son contexte environnant
- Assurer une part minimale de surfaces dévolues à la biodiversité
- Favoriser la perméabilité des sols
- Encourager la végétalisation des sols et des toitures
- Encourager l'arborisation des espaces qui s'y prêtent
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables

LOCALISATION DANS LA COMMUNE



LOCALISATION DANS LE DISTRICT



DESCRIPTION

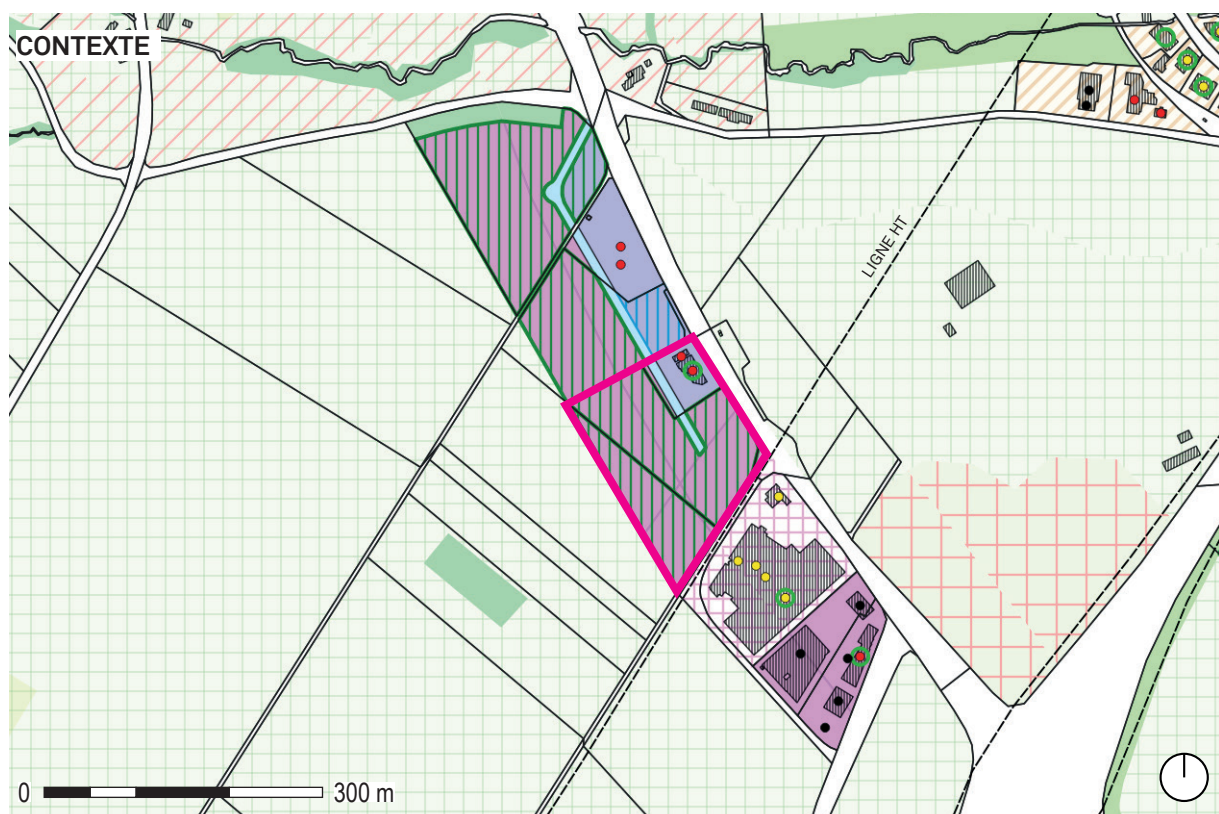
Ce site est situé au nord de la commune de Signy-Avenex et fait partie de la zone d'activités régionale "En Fléchères" qui s'étend sur Grens et Signy-Avenex. Ce secteur est régi par le PPA "Fléchères-nord" du 07.03.03. Il est majoritairement encore non construit (utilisation agricole) et comporte des réserves importantes de grandes surfaces.

Ce site encore non valorisé bénéficie d'une situation stratégique au sein du district puisque la jonction autoroutière de Nyon est à environ 600 m au sud.

La route Blanche (Nyon - Saint-Cergue) borde le site à l'est.

Il n'y pas de secteurs résidentiels à proximité. L'accès routier constitue un atout à valoriser.

Le contexte largement non bâti et ouvert induit une sensibilité paysagère.



ATOUTS

- Réserves mobilisables importantes et d'un seul tenant (2.7 ha)
- Un parcellaire simple (réserves mobilisables se déployant sur seulement deux parcelles)
- Voisinage non sensible (pas de résidentiel)
- Excellente desserte TIM/PL (hors heures de pointe)
- Potentielles synergies avec les ZAR voisines

POINTS PROBLÉMATIQUES

- Site isolé et éloigné du centre cantonal de Nyon
- Secteur compris dans un site se déployant sur plusieurs communes territoriales
- Bâtiments existants de plus de 20 ans consacrés à des activités tertiaires
- Projet de construction d'un bâtiment de bureaux (mise à l'enquête juin 2022)
- Route Blanche saturée aux heures de pointe
- Capacité de la jonction autoroutière
- Faible desserte TP
- Desserte MD vers la gare et le centre de Nyon incomplète
- Contexte paysager sensible
- Ligne électrique haute-tension au sud (contrainte ORNI)

OPPORTUNITÉS / ENJEUX

- **Construire les réserves mobilisables**
- Exploiter la localisation du secteur (hors affectation sensible) pour accueillir des activités ne pouvant s'installer dans un milieu bâti résidentiel ou mixte
- Inscrire l'urbanisation du secteur dans le respect des objectifs du développement durable
- Exploiter pleinement l'excellente desserte TIM/PL
- Disposer de dessertes TP et MD conformes au statut régional du site
- Limiter les mouvements pendulaires en voiture des employés et usagers du secteur
- Coordonner le développement du secteur avec les autres secteurs du site et les ZAR Assé-Vuarpillière et Parc Chevalin

CHIFFRES ET DONNÉES CLÉS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Surface totale du site en ZA : 3.0 ha
Surface totale du site occupée : 0.3 ha
Plan d'affectation en vigueur : PPA "Fléchères-nord" (07.03.03)
Degré de sensibilité au bruit : III

ÉCONOMIE

Densité d'emplois du site (surfaces occupées) : 21 EPT/ha
Nombre d'EPT (2018) : 7 EPT
Nombre d'établissements (2018) : 2
Ratio secondaire / tertiaire (2018) : 26 % secondaire / 74 % tertiaire
Nom des principales entreprises : Station service Avia
Équipements collectifs : Non présents

INVENTAIRE DES RÉSERVES MOBILISABLES

Total des réserves : 2.7 ha

ACCESSIBILITÉ

Desserte TP (ARE) : Faible (arrêt de bus au sud du site)
Desserte TIM/PL : Excellente (hors heures de pointe), parcours sans nuisance depuis l'autoroute

ENVIRONNEMENT

Présence d'une ligne HT au sud du site (ORNI)
Présence d'un site pollué
Site dans une échappée paysagère transversale (PDCn)

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Accueillir dès que possible des entreprises nécessitant une excellente desserte TIM/PL et ne pouvant être localisées dans un milieu bâti résidentiel ou mixte
- Concevoir un site d'activités intercommunal "moderne et innovant" répondant aux besoins multiples et interdépendants des entreprises, usagers, environnement, climat, paysage, etc.
- Encourager les synergies internes à la ZAR "En Fléchères", ainsi qu'avec les ZAR de l'Asse-Vuarpillière et du Parc Chevalin
- Améliorer et compléter les dessertes TP et MD, notamment pour réduire le recours à la voiture individuelle
- A l'échelle du site "En Fléchères, prévoir une offre minimale de services pour limiter les mouvements pendulaires en voiture des employés pendant la journée et en particulier durant la pause méridienne

DESTINATION DE LA ZAR

Activités non souhaitables en milieu urbain résidentiel ou mixte

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA SRGZA

1. Assurer la vitalité économique en corrélation avec la croissance démographique
2. Préserver la diversité et la richesse du tissu économique
3. Mobiliser les réserves pour accueillir des entreprises et des emplois
5. Soutenir un développement du district en limitant autant que possible les impacts du trafic routier induit, en particulier pour la population
6. Réserver prioritairement les zones d'activités à l'accueil des entreprises ne pouvant pas s'implanter dans d'autres types de zones
7. Localiser les entreprises gênantes (bruit, trafic routier, odeur, etc.) à proximité du réseau routier principal et hors des zones habitées
9. Assurer la bonne intégration des zones d'activités dans le contexte environnemental, naturel, paysager, culturel et climatique et la préservation des différentes ressources : sols, eaux, SDA, etc.

DENSITÉ CIBLE

65 EPT/ha

EFFETS ESCOMPTÉS SUR LES EMPLOIS

+ 160 nouveaux emplois, soit environ 170 emplois à 2040

PRINCIPES STRATÉGIQUES

GESTION

- Assurer le maintien et le développement des entreprises existantes conformes à la destination du site
- Veiller à l'adéquation entre les besoins des entreprises désireuses de se développer ou de s'installer et les objectifs spécifiques de la ZAR
- Assurer la disponibilité foncière des terrains pour les activités conformes à la destination du site
- Favoriser l'autonomie de la ZAR "En Fléchères" afin d'inciter les usagers à rester sur place tout au long de la journée de travail

PLANIFICATION

- Veiller à une utilisation rationnelle et mesurée des terrains affectés
- Réserver les disponibilités des réserves aux activités

GOVERNANCE

Organisation de l'organe de gestion des ZAR "En Fléchères", "Asse-Vuarpillière", "Parc Chevalin" et "Champ Colin"

MEMBRES DÉCISIONNAIRES

- Région de Nyon
- Commune de Grens
- Commune de Nyon
- Commune de Signy-Avenex

conformes à la destination du site

- Limiter les activités non conformes à la destination du site

ACCESSIBILITÉ

- Assurer la qualité de la desserte routière (TIM/PL)
- Assurer l'accessibilité du site en TP
- Assurer l'accessibilité du site en MD

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Limiter les impacts sur l'environnement et la nature
- Renforcer la biodiversité
- Veiller à l'insertion paysagère du site
- Viser l'efficacité énergétique du site
- Ne pas générer des îlots de chaleur
- Veiller au respect des objectifs du Plan Climat vaudois

GROUPE TECHNIQUE

- Région de Nyon
- Commune de Grens (délégation possible à la Région de Nyon)
- Commune de Nyon
- Commune de Signy-Avenex (délégation possible à la Région de Nyon)

PARTICIPANTS SUR INVITATION

- Canton de Vaud (services concernés)
- Entreprises
- Propriétaires fonciers

MESURES DE GESTION

- **Orienter la vocation du site pour l'accueil d'activités artisanales et industrielles**
- Identifier les partenariats nécessaires pour inciter les propriétaires fonciers à développer dans les meilleurs délais les réserves mobilisables
- Coordonner le développement du secteur avec les autres secteurs de la ZAR "En Fléchères" et les ZAR "Asse-Vuarpillière" et "Parc Chevalin"
- Prévoir des services à la zone d'activités dans une vision globale de la ZAR "En Fléchères"
- Veiller au développement des projets et du site en cohérence avec le Plan Energie et Climat communal si celui-ci existe
- Prendre des mesures pour interdire les activités futures non conformes à la zone

MESURES D'ACCESSIBILITÉ

- Améliorer la desserte TP (par ex. cadence des lignes de bus, etc.)
- Maintenir la qualité de la desserte routière (TIM/PL)
- Mener une étude de trafic relative à la jonction autoroutière
- Aménager des liaisons MD internes à la ZAR "En Fléchères", notamment en lien avec la polarité du centre commercial
- Développer le réseau MD afin de connecter le secteur à la halte de l'Asse, au centre-ville de Nyon et aux ZAR "Asse-Vuarpillière" et "Parc Chevalin"
- Établir un plan de mobilité du site, ainsi que des plans de mobilité d'entreprise, afin de limiter au maximum les nuisances du trafic routier pour le voisinage
- Encourager la mutualisation du stationnement des véhicules des employés à l'échelle du site

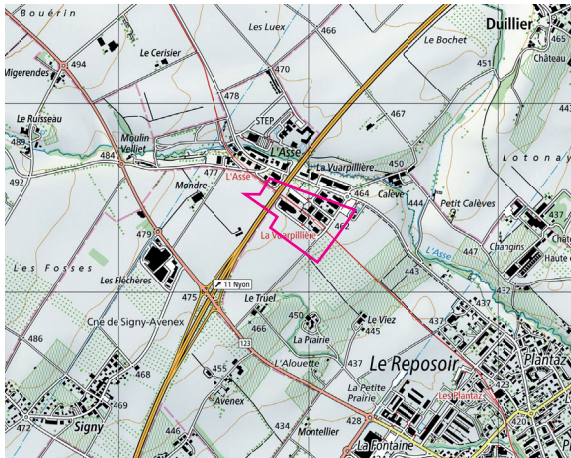
MESURES DE PLANIFICATION

- Lors de toutes démarches ou projets, veiller à coordonner l'aménagement du territoire avec les aspects liés à la mobilité, à la protection de l'environnement naturel et bâti, du paysage, des ressources et du climat
- **Procéder à l'adaptation de la planification dans les meilleurs délais**, afin de :
 - fixer une densité conforme à la vocation du site
 - fixer les mesures assurant la disponibilité des réserves mobilisables et cas échéant les conditions de leur reconversion
 - n'autoriser la présence de locaux à usage sensible à proximité de la ligne HT que dans le respect des distances minimales selon l'ORNI
 - réserver les premiers niveaux aux activités secondaires
 - fixer un indice de masse minimal plus élevé (au moins 5 m³/m²)
 - fixer une hauteur maximale plus importante pour assurer la réalisation de plusieurs niveaux d'activités artisanales et industrielles
 - réserver les rez-de-chaussée aux activités nécessitant de grandes hauteurs sous plafond et/ou des accès directs
 - ne pas autoriser de logement, sauf en cas de nécessité pour l'entreprise et dûment justifié
 - réduire et optimiser les besoins en stationnement des véhicules des employés à l'échelle du site
 - intégrer le stationnement dans les constructions
 - aménager des lieux de rencontre
 - exploiter les interfaces collectifs/privés comme lieux de convivialité

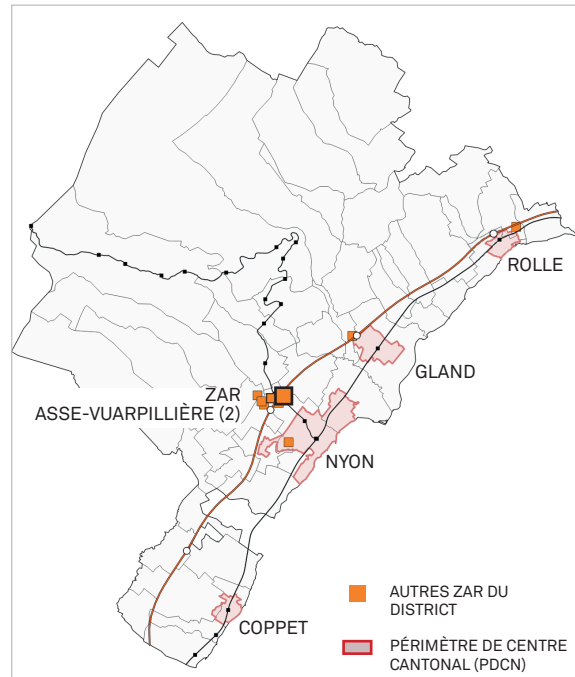
MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Soigner la qualité de la transition entre le site et son contexte environnant
- Assurer une part minimale de surfaces dévolues à la biodiversité
- Optimiser l'occupation du site dans le respect des contraintes environnementales (ORNI)
- Maintenir autant que possible la perméabilité et la végétalisation des sols
- Encourager la végétalisation des toitures
- Maintenir l'arborisation existante et encourager l'arborisation des espaces qui s'y prêtent
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables

LOCALISATION DANS LA COMMUNE



LOCALISATION DANS LE DISTRICT



DESCRIPTION

Ce secteur est situé au nord de la commune de Nyon et fait partie de la ZAR "Asse-Vuarpillière".

Il est régi par plusieurs plans de détail. Le site est majoritairement construit, avec des volumes et des densités d'emplois importants (gabarits allant jusqu'à 6 niveaux). Il comporte quelques réserves encore à valoriser.

Ce secteur a connu un gain exceptionnel d'emplois entre 2011 et 2018 et s'avère ainsi être un site moteur pour la ZAR.

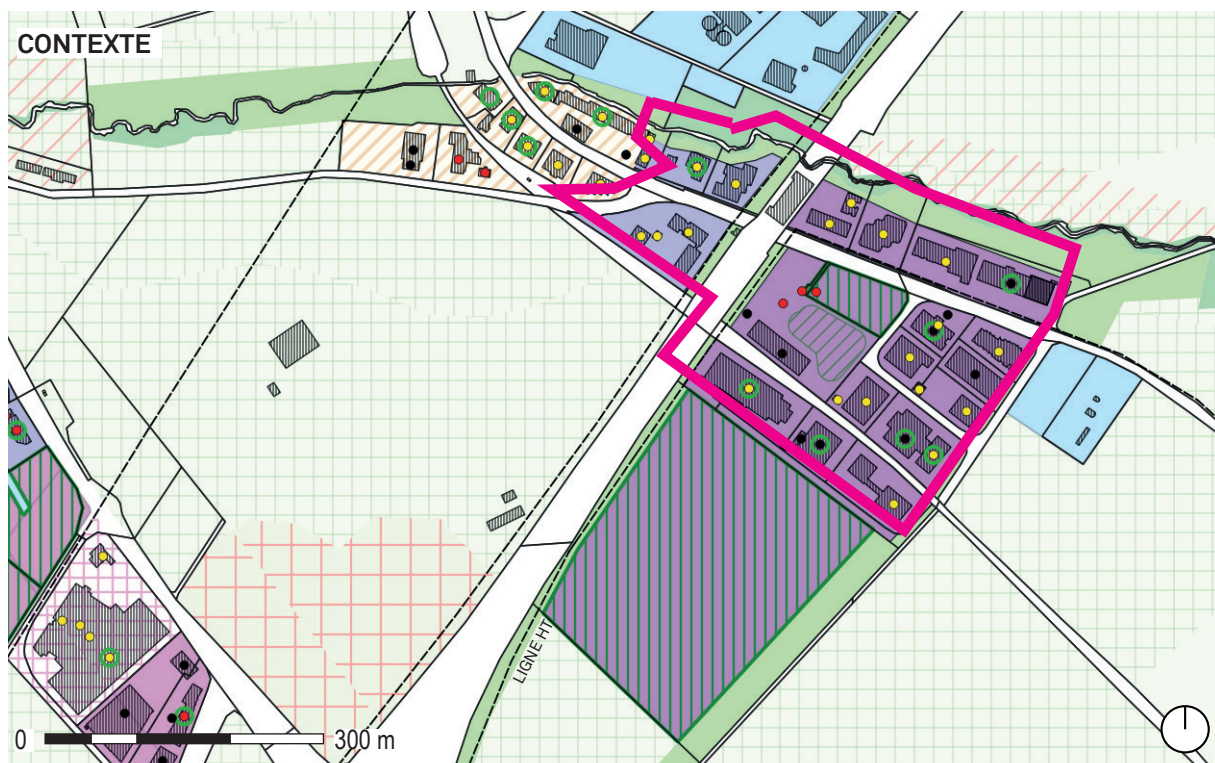
Il bénéficie d'une situation stratégique au sein du district puisque la jonction autoroutière de Nyon est à environ 1,5 km et deux arrêts du train NStCM desservent le site en 2 min. depuis la gare de Nyon (environ 3 trains par heure).

Il n'y pas de secteurs résidentiels à proximité.

Le développement de ce site doit être pensé en complémentarité avec le second secteur de la ZAR "Asse-Vuarpillière" et la ZAR "Parc Chevalin".

Il bénéficie d'un grand atout de visibilité pour les entreprises. De part les atouts de dessertes et le profil des entreprises déjà implantées, les activités artisanales et industrielles de très fortes densités d'emplois sont à prioriser.

CONTEXTE



ATOUTS

- Une réserve mobilisable d'un seul tenant située sur une unique parcelle
- Bassin d'emplois important situé à proximité des haltes TP de l'Asse et de la Vuarpillière et ainsi du centre-ville de Nyon
- Site ayant connu un grand dynamisme ces dernières années
- Voisinage non sensible (pas de résidentiel)
- Importante présence d'activités secondaires
- Occupation dense des parcelles
- Très bonne desserte TP
- Bonne desserte TIM/PL (hors heures de pointe)
- Potentielles synergies avec les ZAR voisines

POINTS PROBLÉMATIQUES

- Secteur largement construit (une seule réserve d'environ 0.8 ha)
- Axe routier de liaison avec la jonction autoroutière (Route Blanche) saturé aux heures de pointe
- Capacité de la jonction autoroutière
- La moitié des bâtiments existants de plus de 30 ans
- Lignes électriques haute-tension le long de l'autoroute (contrainte ORNI)
- Autoroute qui traverse le site (contraintes OPAM et bruit)
- Aménagements en dur et quasi absence d'arborisation
- Espace réservé aux eaux (ERE)

OPPORTUNITÉS / ENJEUX

- **Exploiter pleinement la très bonne desserte TP, notamment en maintenant une densité d'emplois ambitieuse**
- Construire la réserve mobilisable
- Exploiter la localisation du secteur (hors affectation sensible) pour soutenir l'accueil des activités ne pouvant s'installer dans un milieu bâti résidentiel ou mixte
- Disposer d'une desserte MD conforme au statut régional du site
- Lutter contre les mouvements pendulaires en voiture des employés et usagers

CHIFFRES ET DONNÉES CLÉS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Surface totale du site en ZA : 8.6 ha
Surface totale du site occupée : 7.8 ha

Plans d'affectation en vigueur :

PEP au lieu-dit "L'Asse" (29.01.86)

PEP "A la Vuarpillière" (18.04.84)

PPA "Vuarpillière périmètre I" (04.07.16)

PPA "Vuarpillière périmètre II" (04.07.16)

PPA "Vuarpillière périmètre IV" (14.05.13)

Degré de sensibilité au bruit : III

ÉCONOMIE

Densité d'emplois du site (surfaces occupées) :
188 EPT/ha

Nombre d'EPT (2018) : 1460 EPT

Nombre d'établissements (2018) : 67

Nom des principales entreprises : Hublot, EMS - Electro Medical Systems SA, NGL Cleaning Technology SA, Drinkotec, Carrosserie Binggeli.

Ratio secondaire / tertiaire (2018) : 65 % secondaire / 35 % tertiaire

Équipements collectifs : Non présents

INVENTAIRE DES RÉSERVES MOBILISABLES

Total des réserves : 0.8 ha

ACCESSIBILITÉ

Desserte TP : Très bonne (2 arrêts du NStCM sur le site)

Desserte TIM/PL : Bonne (jonction autoroutière à 1.5 km). Parcours sans génération de nuisances depuis l'autoroute

ENVIRONNEMENT

Contrainte OPAM liée à l'autoroute

Présence de lignes HT (ORNI)

Site dans une échappée paysagère lacustre (PDCn)

Cours d'eau à la limite nord du site

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- **Renforcer le développement des activités ne pouvant s'installer dans un milieu bâti résidentiel ou mixte, nécessitant une bonne desserte TP et TIM/PL et avec une très forte densité d'emplois**
- Encourager les synergies internes au site "Asse-Vuarpillière", ainsi qu'avec les sites En Fléchères et Parc Chevalin
- A l'échelle du site "Asse-Vuarpillière", prévoir une offre minimale de services pour limiter les mouvements pendulaires en voiture des employés pendant la journée et en particulier durant la pause méridienne
- Améliorer la desserte MD, notamment pour réduire le recours à la voiture individuelle et mieux connecter le site avec le centre-ville de Nyon

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA SRGZA

1. Assurer la vitalité économique en corrélation avec la croissance démographique
2. Préserver la diversité et la richesse du tissu économique
3. Mobiliser les réserves pour accueillir des entreprises et des emplois
5. Soutenir un développement du district en limitant autant que possible les impacts du trafic routier induit, en particulier pour la population
6. Réserver prioritairement les zones d'activités à l'accueil des entreprises ne pouvant pas s'implanter dans d'autres types de zones
7. Localiser les entreprises gênantes (bruit, trafic routier, odeur, etc.) à proximité du réseau routier principal et hors des zones habitées
9. Assurer la bonne intégration des zones d'activités dans le contexte environnemental, naturel, paysager, culturel et climatique et la préservation des différentes ressources : sols, eaux, SDA, etc.

DESTINATION DE LA ZAR

Activités non souhaitables en milieu urbain résidentiel : artisanales et industrielles avec une très forte densité d'emplois

DENSITÉ CIBLE

190 EPT/ha

EFFETS ESCOMPTÉS SUR LES EMPLOIS

+ 140 nouveaux emplois, soit env. 1'740 emplois à 2040

PRINCIPES STRATÉGIQUES

GESTION

- Assurer le maintien et le développement des entreprises existantes conformes à la destination du site
- Veiller à l'adéquation entre les besoins des entreprises désireuses de se développer ou de s'installer et les objectifs spécifiques de la ZAR
- Assurer la disponibilité foncière des terrains pour les activités conformes à la destination du site
- Favoriser l'autonomie de la ZAR "Asse-Vuarpillière" afin d'inciter les usagers à rester sur place tout au long de la journée de travail

PLANIFICATION

- Veiller à une utilisation rationnelle et mesurée des terrains affectés
- Réserver les disponibilités des réserves aux activités conformes à la destination du site

- Limiter les activités non conformes à la destination du site

ACCESSIBILITÉ

- Assurer la qualité de la desserte routière (TIM/PL)
- Assurer l'accessibilité du site en TP
- Assurer l'accessibilité du site en MD

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Limiter les impacts sur l'environnement et la nature
- Renforcer la biodiversité
- Préserver l'espace réservé aux eaux (ERE)
- Veiller à l'insertion paysagère du site
- Viser l'efficacité énergétique du site
- Contribuer à la lutte contre les îlots de chaleur
- Veiller au respect des objectifs du Plan Climat vaudois

GOVERNANCE

Organisation de l'organe de gestion des ZAR "En Fléchères", "Asse-Vuarpillière", "Parc Chevalin" et "Champ Colin"

MEMBRES DÉCISIONNAIRES

- Région de Nyon
- Commune de Grens
- Commune de Nyon
- Commune de Signy-Avenex

GROUPE TECHNIQUE

- Région de Nyon
- Commune de Grens (délégation possible à la Région de Nyon)
- Commune de Nyon
- Commune de Signy-Avenex (délégation possible à la Région de Nyon)

PARTICIPANTS SUR INVITATION

- Canton de Vaud (services concernés)
- Entreprises
- Propriétaires fonciers

MESURES DE GESTION

- **Maintenir la prédominance des activités artisanales et industrielles**
- Affirmer la vocation du site pour l'accueil d'activités artisanales et industrielles
- Promouvoir la modernisation du parc immobilier le plus ancien
- Coordonner le développement du secteur avec l'autre secteur de la ZAR "Asse-Vuarpillière"
- Prévoir des services à la zone d'activités dans une vision globale de la ZAR "Asse-Vuarpillière"
- Veiller au développement des projets et du site en cohérence avec le Plan Energie et Climat communal si celui-ci existe

MESURES D'ACCESSIBILITÉ

- Exploiter la bonne desserte TP
- Maintenir la qualité de la desserte routière (TIM/PL)
- Mener une étude de trafic relative à la jonction autoroutière
- Améliorer les itinéraires MD internes à la ZAR "Asse-Vuarpillière", notamment en lien avec la halte de la Vuarpillière
- Développer le réseau MD afin de connecter le secteur au centre-ville de Nyon et aux ZAR "Parc Chevalin" et "En Fléchères" (prendre en compte la polarité du centre commercial)
- Établir un plan de mobilité du site, ainsi que des plans de mobilité d'entreprise, afin de limiter au maximum les nuisances du trafic routier pour le voisinage
- Encourager la mutualisation du stationnement des véhicules des employés à l'échelle du site

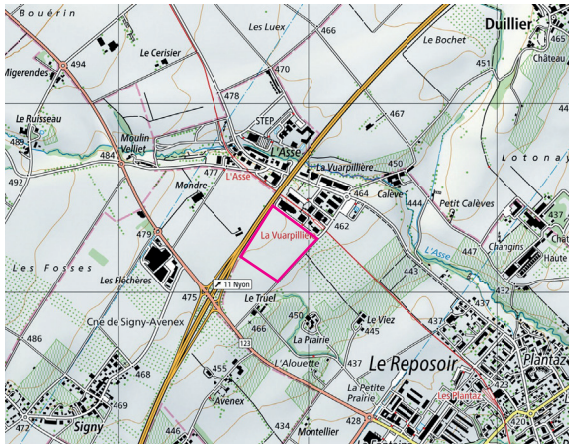
MESURES DE PLANIFICATION

- Lors de toutes démarches ou projets, veiller à coordonner l'aménagement du territoire avec les aspects liés à la mobilité, à la protection de l'environnement naturel et bâti, du paysage, des ressources et du climat
- **Procéder à l'adaptation de la planification dans les meilleurs délais**, afin de :
 - fixer une densité conforme à la vocation du site
 - fixer les mesures assurant la disponibilité des réserves mobilisables et cas échéant les conditions de leur reconversion
 - définir les principes visant la densification des parcelles construites
 - n'autoriser la présence de locaux à usage sensible à proximité de la ligne HT que dans le respect des distances minimales selon l'ORNI
 - réserver les premiers niveaux aux activités secondaires
 - réserver les rez-de-chaussée aux activités nécessitant de grandes hauteurs sous plafond et/ou des accès directs
 - ne pas autoriser de logement, sauf en cas de nécessité pour l'entreprise et dûment justifié
 - réduire et optimiser les besoins en stationnement à l'échelle du site
 - intégrer le stationnement dans les constructions
 - aménager des lieux de rencontre
 - exploiter les interfaces collectifs/privés comme lieux de convivialité

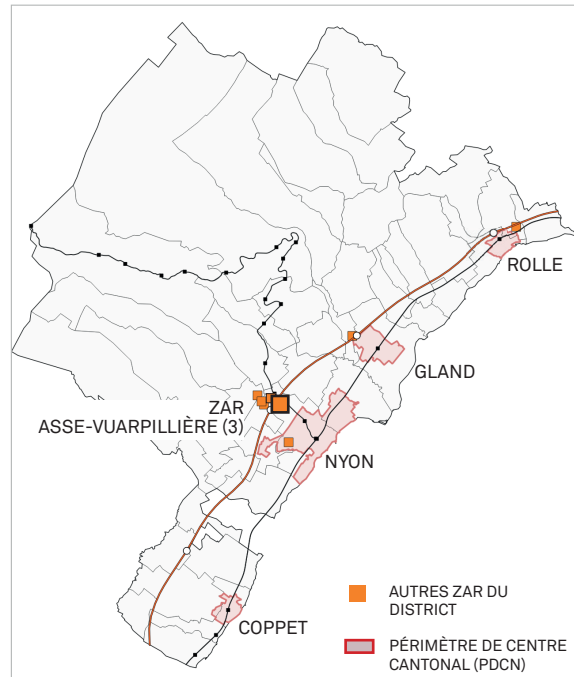
MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Soigner la qualité de la transition entre le site et son contexte environnant
- Prendre en compte l'échappée paysagère
- Assurer une part minimale de surfaces dévolues à la biodiversité
- Intégrer les contraintes liées à l'ERE
- Optimiser l'occupation du site dans le respect des contraintes environnementales (OPAM et ORNI)
- Favoriser la perméabilité des sols
- Encourager la végétalisation des sols et des toitures
- Encourager l'arborisation des espaces qui s'y prêtent
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables

LOCALISATION DANS LA COMMUNE



LOCALISATION DANS LE DISTRICT



DESCRIPTION

Ce secteur est situé au nord de la commune de Nyon et fait partie de la ZAR "Asse-Vuarpillière".

Ce site est régi par le PGA en vigueur de Nyon, celui-ci imposant la planification d'un plan d'affectation. Le site est entièrement libre de construction et représente la plus grande réserve d'un seul tenant du district.

Il bénéficie d'une situation stratégique au sein du district puisque la jonction autoroutière de Nyon est à environ 1,7 km et un arrêt du train NSICM dessert le site en 2 min. depuis la gare de Nyon (environ 3 trains par heure). Il n'y pas de secteurs résidentiels à proximité.

Le développement de ce site devrait être pensé en complémentarité avec l'autre secteur de la ZAR "Asse-Vuarpillière". Ce secteur bénéficie enfin d'un grand atout de visibilité pour les futures entreprises. Le contexte (paysage ouvert) induit une sensibilité paysagère.

CONTEXTE



ATOUTS

- Réserves mobilisables importantes (6.5 ha)
- Bien-fonds simple (réserves mobilisables se déployant sur une seule parcelle)
- Voisinage non sensible (pas de résidentiel)
- Secteur disposant d'une excellente visibilité depuis l'autoroute
- Bonne desserte TP
- Bonne desserte TIM/PL (hors heures de pointe)
- Potentielles synergies avec les ZAR voisines

POINTS PROBLÉMATIQUES

- Parcelle non constructible (plan d'affectation à entreprendre selon le PGA)
- Axe routier de liaison avec la jonction autoroutière (Route Blanche) saturée aux heures de pointe
- Capacité de la jonction autoroutière
- Accès limité à certains moments en raison du passage à niveau sur la ligne du NStCM (accès pouvant devenir difficile si les cadences sont augmentées)
- Ligne électrique haute-tension au nord-ouest (contrainte ORNI)
- Autoroute au nord-ouest (contraintes OPAM et bruit)
- Contexte paysager sensible

OPPORTUNITÉS / ENJEUX

- **Construire les réserves mobilisables**
- Exploiter la localisation du secteur (hors affectation sensible) pour accueillir des activités ne pouvant s'installer dans un milieu bâti résidentiel ou mixte
- Inscrire l'urbanisation du secteur dans le respect des objectifs du développement durable
- Exploiter pleinement la bonne desserte TP, notamment en visant une densité d'emplois ambitieuse
- Disposer d'une desserte MD conforme au statut régional du site
- Lutter contre les mouvements pendulaires en voiture des employés et usagers

CHIFFRES ET DONNÉES CLÉS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Surface totale du site en ZA : 6.5 ha
Surface totale du site occupée : 0 ha
Plan d'affectation en vigueur : PGA de Nyon (16.11.84)
secteur de plans de quartier, un PA doit être établi
Degré de sensibilité au bruit : III

ÉCONOMIE

Densité d'emplois du site (surfaces occupées) : 0 EPT/ha
Nombre d'EPT (2018) : 0 EPT
Nombre d'établissements (2018) : 0
Équipements collectifs : Non présents

INVENTAIRE DES RÉSERVES MOBILISABLES

Total des réserves : 6.5 ha

ACCESSIBILITÉ

Desserte TP (ARE) : Bonne (arrêt du NStCM sur le site)
Desserte TIM/PL : Bonne (jonction autoroutière à 1.7 km). Parcours sans génération de nuisances depuis l'autoroute. Franchissement du passage à niveau de la ligne du NStCM

ENVIRONNEMENT

Contrainte OPAM liée à l'autoroute
Présence d'une ligne HT au nord du site (ORNI)
Site dans une échappée paysagère lacustre (PDCn)

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- **Affecter au plus vite le site afin de permettre la construction des réserves mobilisables**
- Accueillir dès que possible des entreprises artisanales et industrielles nécessitant une bonne desserte TP et TIM/PL et ne pouvant être localisées dans un milieu bâti résidentiel ou mixte
- Concevoir un site d'activités "moderne et innovant" répondant aux besoins multiples et interdépendants des entreprises, usagers, environnement, climat, paysage, etc.
- Encourager les synergies internes au site "Asse-Vuarpillière", ainsi qu'avec les sites En Fléchères et Parc Chevalin
- A l'échelle du site "Asse-Vuarpillière", prévoir une offre minimale de services pour limiter les mouvements pendulaires en voiture des employés pendant la journée et en particulier durant la pause méridienne
- Améliorer la desserte MD, notamment pour réduire le recours à la voiture individuelle et mieux connecter le site avec le centre-ville de Nyon

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA SRGZA

1. Assurer la vitalité économique en corrélation avec la croissance démographique
2. Préserver la diversité et la richesse du tissu économique
3. Mobiliser les réserves pour accueillir des entreprises et des emplois
5. Soutenir un développement du district en limitant autant que possible les impacts du trafic routier induit, en particulier pour la population
6. Réserver prioritairement les zones d'activités à l'accueil des entreprises ne pouvant pas s'implanter dans d'autres types de zones
7. Localiser les entreprises gênantes (bruit, trafic routier, odeur, etc.) à proximité du réseau routier principal et hors des zones habitées
9. Assurer la bonne intégration des zones d'activités dans le contexte environnemental, naturel, paysager, culturel et climatique et la préservation des différentes ressources : sols, eaux, SDA, etc.

DESTINATION DE LA ZAR

Activités non souhaitables en milieu urbain résidentiel : artisanales et industrielles avec une forte densité d'emplois

DENSITÉ CIBLE

110 EPT/ha

EFFETS ESCOMPTÉS SUR LES EMPLOIS

Environ + 650 nouveaux emplois, soit 650 emplois à 2040

PRINCIPES STRATÉGIQUES

GESTION

- Veiller à l'adéquation entre les besoins des entreprises désireuses de se développer ou de s'installer et les objectifs spécifiques de la ZAR
- Assurer la disponibilité foncière des terrains pour les activités conformes à la destination du site
- Favoriser l'autonomie de la ZAR "Asse-Vuarpillière" afin d'inciter les usagers à rester sur place tout au long de la journée de travail

PLANIFICATION

- Veiller à une utilisation rationnelle et mesurée des terrains affectés
- Réserver les disponibilités des réserves aux activités conformes à la destination du site

- Limiter les activités non conformes à la destination du site

ACCESSIBILITÉ

- Assurer la qualité de desserte routière (TIM/PL)
- Assurer l'accessibilité du site en TP
- Assurer l'accessibilité du site en MD

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Limiter les impacts sur l'environnement et la nature
- Renforcer la biodiversité
- Veiller à l'insertion paysagère du site
- Viser l'efficacité énergétique du site
- Ne pas générer des îlots de chaleur
- Veiller au respect des objectifs du Plan Climat vaudois

GOVERNANCE

Organisation de l'organe de gestion des ZAR "En Fléchères", "Asse-Vuarpillière", "Parc Chevalin" et "Champ Colin"

MEMBRES DÉCISIONNAIRES

- Région de Nyon
- Commune de Grens
- Commune de Nyon
- Commune de Signy-Avenex

GROUPE TECHNIQUE

- Région de Nyon
- Commune de Grens (délégation possible à la Région de Nyon)
- Commune de Nyon
- Commune de Signy-Avenex (délégation possible à la Région de Nyon)

PARTICIPANTS SUR INVITATION

- Canton de Vaud (services concernés)
- Entreprises
- Propriétaires fonciers

MESURES DE GESTION

- **Affirmer la vocation du site pour l'accueil d'activités artisanales et industrielles**
- **Mettre en place les partenariats nécessaires pour permettre aux propriétaires fonciers de développer dans les meilleurs délais les réserves mobilisables**
- Coordonner le développement du secteur avec l'autre secteur de la ZAR "Asse-Vuarpillière"
- Prévoir des services à la zone d'activités dans une vision globale de la ZAR "Asse-Vuarpillière"
- Veiller au développement des projets et du site en cohérence avec le Plan Energie et Climat communal si celui-ci existe
- Prendre des mesures pour interdire les activités futures non conformes à la zone

MESURES DE PLANIFICATION

- Lors de toutes démarches ou projets, veiller à coordonner l'aménagement du territoire avec les aspects liés à la mobilité, à la protection de l'environnement naturel et bâti, du paysage, des ressources et du climat
- **Procéder dans les meilleurs délais à l'affectation du secteur** afin de :
 - fixer une densité conforme à la vocation du site
 - fixer les mesures assurant la disponibilité des réserves mobilisables et cas échéant les conditions de leur reconversion
 - réserver les premiers niveaux aux activités secondaires
 - n'autoriser la présence de locaux à usage sensible à proximité de la ligne HT que dans le respect des distances minimales selon l'ORNI
 - réserver les rez-de-chaussée aux activités nécessitant de grandes hauteurs sous plafond et/ou des accès directs
 - ne pas autoriser de logement, sauf en cas de nécessité pour l'entreprise et dûment justifié
 - réduire et optimiser les besoins en stationnement à l'échelle du site
 - intégrer le stationnement dans les constructions
 - aménager des lieux de rencontre
 - exploiter les interfaces collectifs/privés comme lieux de convivialité

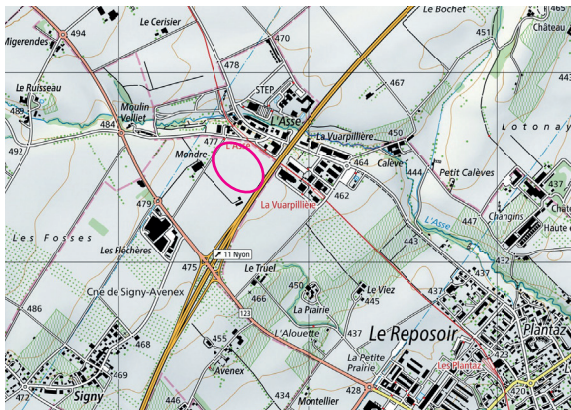
MESURES D'ACCESSIBILITÉ

- Exploiter la bonne desserte TP
- Maintenir la qualité de la desserte routière (TIM/PL)
- Mener une étude de trafic relative à la jonction autoroutière
- Améliorer les itinéraires MD internes à la ZAR "Asse-Vuarpillière", notamment en lien avec la halte de la Vuarpillière
- Développer le réseau MD afin de connecter le secteur au centre-ville de Nyon et aux ZAR "Parc Chevalin" et "En Fléchères" (prendre en compte la polarité du centre commercial)
- Établir un plan de mobilité du site, ainsi que des plans de mobilité d'entreprise, afin de limiter au maximum les nuisances du trafic routier pour le voisinage, le coordonner avec celui existant pour l'autre secteur de l'Asse-Vuarpillière
- Encourager la mutualisation du stationnement des véhicules des employés à l'échelle du site

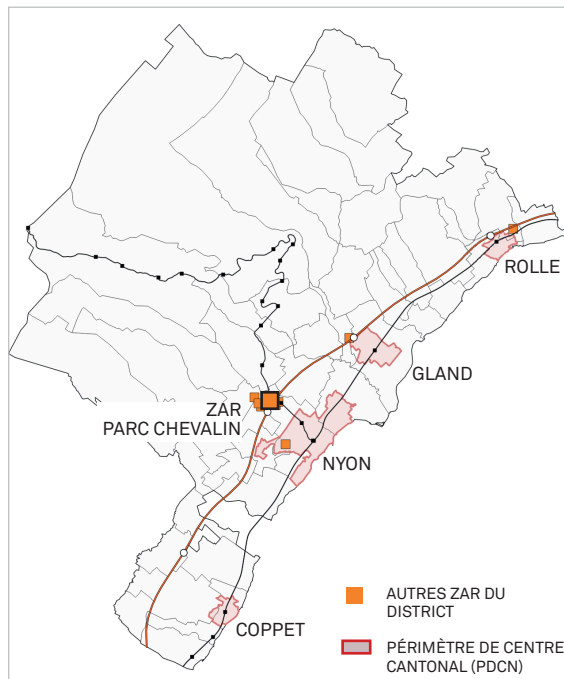
MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Soigner la qualité de la transition entre le site et son contexte environnant
- Prendre en compte l'échappée paysagère
- Assurer une part minimale de surfaces dévolues à la biodiversité
- Optimiser l'occupation du site dans le respect des contraintes environnementales (OPAM et ORNI)
- Maintenir autant que possible la perméabilité et la végétalisation des sols
- Encourager la végétalisation des toitures
- Encourager l'arborisation des espaces qui s'y prêtent
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables

LOCALISATION DANS LA COMMUNE



LOCALISATION DANS LE DISTRICT



DESCRIPTION

Cette zone d'activité régionale est située au nord de la commune de Signy-Avenex. Elle est contiguë à la ZAR "Asse-Vuarpillière" et proche de la ZAR "En Fléchères".

Les terrains sont actuellement affectés en zone agricole par le PGA communal. Une planification serait nécessaire pour légaliser une nouvelle zone d'activités et préciser le programme de développement.

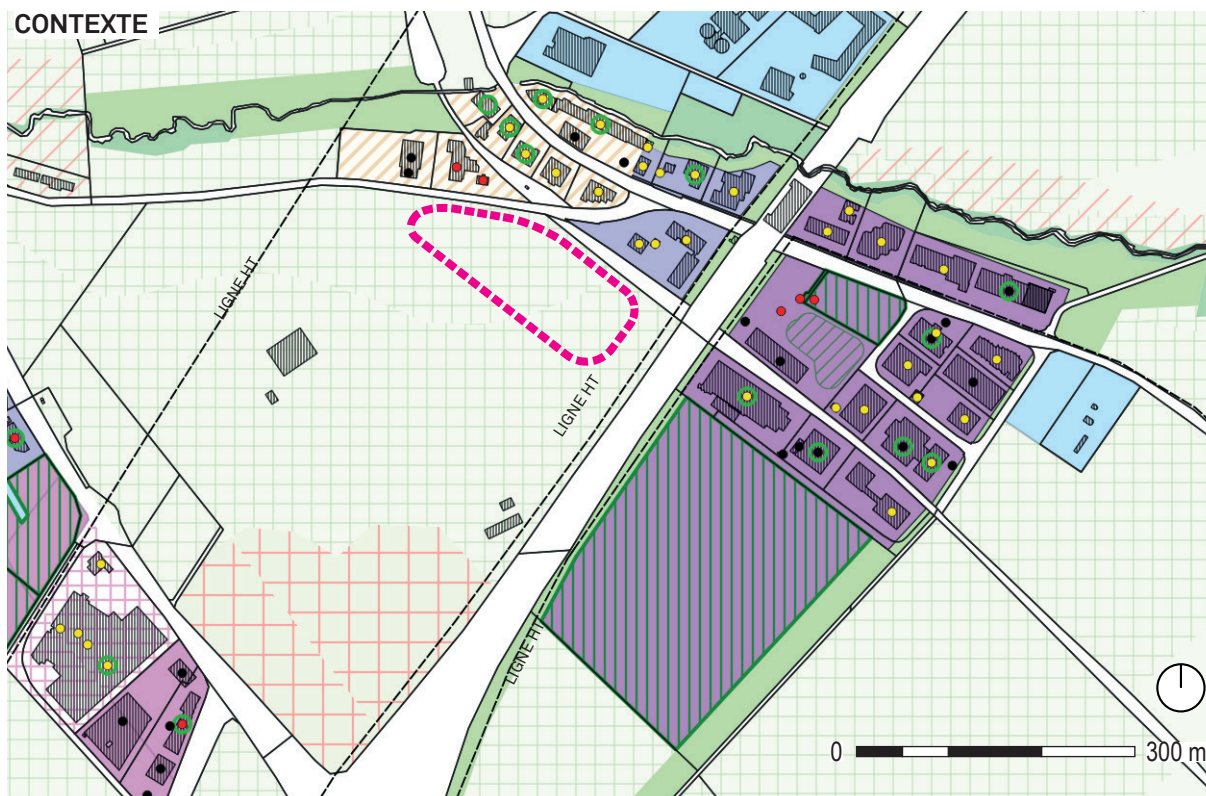
Le site bénéficie d'une situation stratégique au sein du district puisque la jonction autoroutière de Nyon est à environ 1,5 km et un arrêt du train NStCM dessert le site en 2 min. depuis la gare de Nyon (environ 3 trains par heure). Il n'y pas de secteurs résidentiels à proximité.

Il bénéficie d'un grand atout de visibilité pour les entreprises.

La parcelle est située sur des SDA et est bordée au sud-est par une ligne électrique HT, ce qui implique que des locaux à usage sensible ne peuvent être envisagés à proximité.

Le plan ci-dessous reporte de manière indicative et schématique l'espace envisagé pour accueillir la ZAR "Parc Chevalin". Il sera adapté en fonction du plan d'affectation à réaliser.

CONTEXTE



ATOUPS

- Voisinage non sensible (pas de résidentiel)
- Secteur disposant d'une excellente visibilité
- Bien-fonds simple (1 seule parcelle concernée)
- Bonne desserte TIM/PL (hors heures de pointe)
- Bonne desserte TP
- Potentielles synergies avec les ZAR voisines

POINTS PROBLÉMATIQUES

- Terrains à affecter pour l'accueil d'entreprises
- Emprises sur les SDA (2.1 ha)
- Ligne électrique haute-tension au sud-est (contrainte ORNI)
- Autoroute au sud-est (contraintes OPAM et bruit)
- Capacité de la jonction autoroutière
- Contexte paysager sensible

OPPORTUNITÉS / ENJEUX

- **Rendre possible l'accueil d'activités secondaires ne pouvant être localisées dans un milieu bâti résidentiel ou mixte**
- Exploiter pleinement la bonne desserte TP, notamment en visant une densité d'emplois ambitieuse
- Disposer d'une desserte MD conforme au statut régional du site
- Inscrire l'urbanisation du site dans le respect des objectifs du développement durable et du contexte paysager
- Lutter contre les mouvements pendulaires en voiture des employés et usagers

CHIFFRES ET DONNÉES CLÉS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Surface totale du site : 2.1 ha
(selon les intentions actuelles)
Plan d'affectation en vigueur :
PGA de Signy-Avenex (29.05.81)

ACCESSIBILITÉ

Desserte TP (ARE) : Bonne (arrêt de train proche du site)
Desserte TIM/PL : Bonne (jonction autoroutière à 1.5 km). Parcours sans génération de nuisances depuis l'autoroute

ENVIRONNEMENT

Présence de l'autoroute A1 au sud-est du site
Présence de ligne électrique HT au sud-est du site
Site dans une échappée paysagère transversale (PDCn).

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- **Accueillir dès que possible des entreprises artisanales et industrielles ne pouvant être localisées dans un milieu bâti résidentiel ou mixte, nécessitant une très bonne desserte TP et une desserte TIM/PL et avec très forte densité d'emplois**
- Concevoir un site d'activités "moderne et innovant" répondant aux besoins multiples et interdépendants des entreprises, usagers, environnement, climat, paysage, etc.
- Encourager les futures synergies internes au site "Parc Chevalin", ainsi qu'avec les sites En Fléchères et Asse-Vuarpillière
- Prévoir une offre minimale de services sur site pour limiter les mouvements pendulaires en voiture des employés pendant la journée et en particulier durant la pause méridienne

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA SRGZA

1. Assurer la vitalité économique en corrélation avec la croissance démographique
2. Préserver la diversité et la richesse du tissu économique
3. Mobiliser les réserves pour accueillir des entreprises et des emplois
5. Soutenir un développement du district en limitant autant que possible les impacts du trafic routier induit, en particulier pour la population
6. Réserver prioritairement les zones d'activités à l'accueil des entreprises ne pouvant pas s'implanter dans d'autres types de zones
7. Localiser les entreprises gênantes (bruit, trafic routier, odeur, etc.) à proximité du réseau routier principal et hors des zones habitées
9. Assurer la bonne intégration des zones d'activités dans le contexte environnemental, naturel, paysager, culturel et climatique et la préservation des différentes ressources : sols, eaux, SDA, etc.

DESTINATION DE LA ZAR

Activités non souhaitables en milieu urbain résidentiel : artisanales et industrielles avec une forte densité d'emplois

DENSITÉ CIBLE

110 EPT/ha

EFFETS ESCOMPTÉS SUR LES EMPLOIS

Environ + 230 nouveaux emplois à 2040

PRINCIPES STRATÉGIQUES

GESTION

- Veiller à l'adéquation entre les besoins des entreprises désireuses de se développer ou de s'installer et les objectifs spécifiques de la ZAR
- Assurer la disponibilité foncière des terrains pour les activités conformes à la destination du site
- Favoriser l'autonomie de cette ZAR en coordination avec la ZAR "Asse-Vuarpillière", afin d'inciter les usagers à rester sur place tout au long de la journée de travail

PLANIFICATION

- Veiller à une utilisation rationnelle et mesurée des terrains affectés
- Limiter les activités non conformes à la destination du site

ACCESSIBILITÉ

- Assurer la qualité de desserte routière (TIM/PL)
- Assurer l'accessibilité du site en TP
- Assurer l'accessibilité du site en MD

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Limiter les impacts sur l'environnement et la nature
- Renforcer la biodiversité
- Veiller à l'insertion paysagère du site
- Viser l'efficacité énergétique du site
- Ne pas générer des îlots de chaleur
- Veiller au respect des objectifs du Plan Climat vaudois

GOUVERNANCE

Organisation de l'organe de gestion des ZAR "En Fléchères", "Asse-Vuarpillière", "Parc Chevalin" et "Champ Colin"

MEMBRES DÉCISIONNAIRES

- Région de Nyon
- Commune de Grens
- Commune de Nyon
- Commune de Signy-Avenex

GROUPE TECHNIQUE

- Région de Nyon
- Commune de Grens (délégation possible à la Région de Nyon)
- Commune de Nyon
- Commune de Signy-Avenex (délégation possible à la Région de Nyon)

PARTICIPANTS SUR INVITATION

- Canton de Vaud (services concernés)
- Entreprises
- Propriétaires fonciers

MESURES DE GESTION

- **Mener une étude de planification (économique et territoriale) pour définir le programme de la ZAR Parc Chevalin**
- **Affirmer la vocation du site pour l'accueil d'activités artisanales et industrielles**
- Optimiser le programme pour réduire les besoins en surfaces
- Accompagner les démarches d'acquisition du terrain par les porteurs de projet auprès du propriétaire foncier
- Coordonner le développement du présent site avec la ZAR "Asse-Vuarpillière" et la ZAR "En Fléchères"
- Prévoir des services à la zone d'activités dans une vision globale avec la ZAR "Asse-Vuarpillière" et la ZAR "En Fléchères"
- Veiller au développement des projets et du site en cohérence avec le Plan Energie et Climat communal si celui-ci existe
- Prendre des mesures pour interdire les activités futures non conformes à la zone

MESURES D'ACCESSIBILITÉ

- Exploiter la bonne desserte TP
- Maintenir la qualité de la desserte routière (TIM/PL)
- Mener une étude de trafic relative à la jonction autoroutière
- Développer les itinéraires MD à travers le site et les connecter à la halte de l'Asse, au centre-ville de Nyon et aux liaisons MD des ZAR "Asse-Vuarpillière" et "En Fléchères" (prendre en compte la polarité du centre commercial)
- Prévoir des itinéraires MD internes à la ZAR "Parc Chevalin", notamment en lien avec la halte de l'Asse
- Développer le réseau MD afin de connecter le secteur au centre-ville de Nyon et aux ZAR "Asse-Vuarpillière" et "En Fléchères" (prendre en compte la polarité du centre commercial)
- Établir un plan de mobilité du site, ainsi que des plans de mobilité d'entreprise, afin de limiter au maximum les nuisances du trafic routier pour le voisinage, le coordonner avec celui existant pour les sites de l'Asse-Vuarpillière
- Encourager la mutualisation du stationnement des véhicules des employés à l'échelle du site

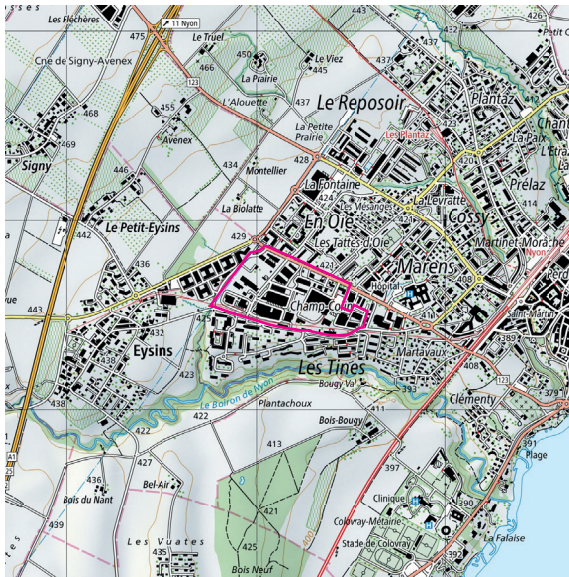
MESURES DE PLANIFICATION

- Lors de toutes démarches ou projets, veiller à coordonner l'aménagement du territoire avec les aspects liés à la mobilité, à la protection de l'environnement naturel et bâti, du paysage, des ressources et du climat
- **Procéder dans les meilleurs délais à la démarche d'affectation du sol du périmètre de la ZAR Parc Chevalin** en prévoyant de :
 - fixer les mesures assurant la disponibilité des futures réserves mobilisables et cas échéant les conditions de leur reconversion
 - fixer une densité conforme à la vocation du site
 - n'autoriser la présence de locaux à usage sensible à proximité de la ligne HT que dans le respect des distances minimales selon l'ORNI
 - réserver les premiers niveaux aux activités secondaires
 - réserver les rez-de-chaussée aux activités nécessitant de grandes hauteurs sous plafond et/ou des accès directs
 - ne pas autoriser de logement, sauf en cas de nécessité pour l'entreprise et dûment justifié
 - réduire et optimiser les besoins en stationnement à l'échelle du site
 - intégrer le stationnement dans les constructions
 - aménager des lieux de rencontre
 - exploiter les interfaces collectifs/privés comme lieux de convivialité

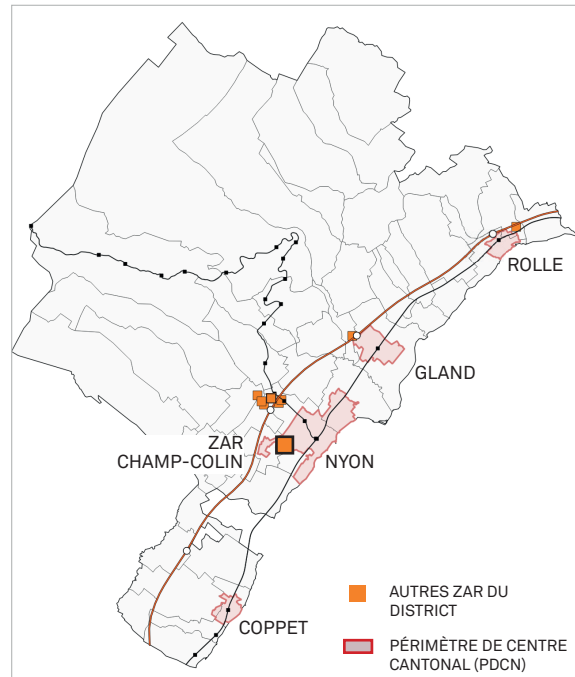
MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- **Optimiser l'utilisation du sol pour minimiser les emprises sur les SDA dans le respect des conditions de l'art 30 OAT et de la mesure F12 du PDCn**
- **Optimiser l'occupation du site dans le respect des contraintes environnementales (OPAM et ORNI)**
- Assurer une part minimale de surfaces dévolues à la biodiversité
- Soigner la qualité de la transition entre le site et son contexte environnant
- Prendre en compte l'échappée paysagère
- Maintenir autant que possible la perméabilité et la végétalisation des sols
- Encourager la végétalisation des toitures
- Encourager l'arborisation des espaces qui s'y prêtent
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables

LOCALISATION DANS LA COMMUNE



LOCALISATION DANS LE DISTRICT



DESCRIPTION

Cette zone d'activité régionale est située à l'ouest de Nyon et dans le périmètre de centre cantonal.

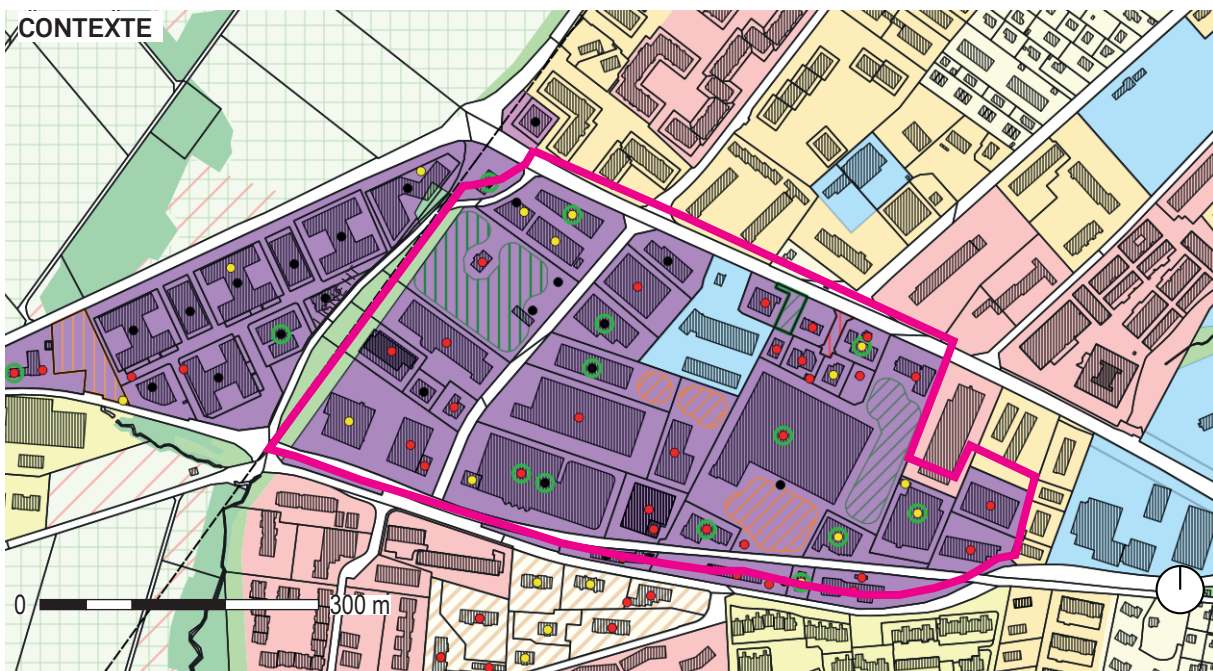
Cette ZAR est régie par le PGA de Nyon en vigueur (16.11.84). Elle est majoritairement construite mais comporte encore des réserves de taille significative. Les surfaces de stationnement et surfaces nécessaires aux entreprises (stockages) sont importantes.

Le site constitue une pièce urbaine cohérente avec une identité industrielle et artisanale marquée, bien située dans l'agglomération (site intégré au tissu bâti de la ville mais bénéficiant d'une bonne desserte routière depuis l'autoroute), un atout spécifique à valoriser est la connexion au réseau ferroviaire.

Le site dispose d'un schéma directeur des mobilités douces. Un plan d'ensemble de la végétation et de l'arborisation est en cours d'élaboration.

Concernant la planification, les réflexions communales en cours pour ce site affirment la volonté communale de confirmer la destination artisanale et industrielle. Afin d'optimiser l'utilisation de la zone, il est prévu des activités culturelles et de loisirs en fin de journée et le week-end et la mutualisation des places de stationnement pour répondre tant aux besoins des activités économiques et que culturelles.

CONTEXTE



ATOUTS

- Bassin d'emplois important situé à proximité du centre-ville de Nyon
- Importante présence d'activités secondaires dans le périmètre du centre d'agglomération nyonnaise
- Présences de services
- Desserte ferroviaire
- Bonne desserte TIM/PL (hors heures de pointe)

POINTS PROBLÉMATIQUES

- Site largement construit
- Réserves mobilisables fragmentées (1.7 ha)
- Voisinage sensible (résidentiel)
- Majorité des bâtiments existants de plus de 30 ans
- Axe routier de liaison avec la jonction autoroutière (Route Blanche) saturé aux heures de pointe
- Desserte TP moyenne
- Contraintes OPAM et ORNI
- Sites pollués
- Aménagements en dur et quasi absence d'arborisation

OPPORTUNITÉS / ENJEUX

- **Pérenniser les activités secondaires dans le périmètre de centre cantonal de Nyon**
- Densifier le site dans le respect des objectifs du développement durable
- Adapter le bâti ancien aux besoins futurs (fonctionnels, énergétiques, etc.)
- Pérenniser et valoriser la desserte ferroviaire
- Disposer de dessertes TP et MD conformes au statut régional du site

CHIFFRES ET DONNÉES CLÉS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Surface totale du site en ZA : 18.8 ha
Surface totale du site occupée : 16.4 ha
Plan d'affectation en vigueur : PGA de Nyon (16.11.84)
Degré de sensibilité au bruit : III

ÉCONOMIE

Densité d'emplois du site (surfaces occupées) : 53 EPT/ha
Nombre d'EPT (2018) : 911 EPT
Nombre d'établissements (2018) : 126
Nom des principales entreprises : Emil Frey Nyon, EMS Medical System, SFS Group Schweiz AG, Transports Lopes SA
Ratio secondaire / tertiaire (2018) : 65 % secondaire
35% tertiaire
Équipements collectifs : SDIS de Nyon et Hôtel de Police

INVENTAIRE DES RÉSERVES MOBILISABLES

Total des réserves : 2.5 ha

ACCESSIBILITÉ

Desserte TP (ARE) : Moyenne (site desservi par les lignes de bus depuis le centre-ville)
Desserte TIM/PL : Bonne (jonction autoroutière à 1.7 km). Parcours sans génération de nuisance depuis l'autoroute

ENVIRONNEMENT

Présence d'une ligne HT au nord du site (ORNI)
Espace de localisation potentielle d'une liaison biologique terrestre et territoire d'intérêt biologique supérieur (REC)
Site dans le secteur IV identifié par l'ISOS de Nyon (secteur hétéroclite confrontant quartiers de maisons individuelles, locatifs de quatre niveaux ou plus et activités artisanales et commerciales)
Présence de sites pollués

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- **Maintenir et renforcer l'accueil d'entreprises artisanales et industrielles**
- Valoriser la desserte ferroviaire en partenariat avec les CFF pour renforcer la présence d'activités secondaires
- Renforcer les synergies internes au site
- Prévoir une offre minimale de services pour limiter les mouvements pendulaires en voiture des employés pendant la journée et en particulier durant la pause méridienne
- Renforcer les dessertes MD internes au site et en liaison avec le centre

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA SRGZA

1. Assurer la vitalité économique en corrélation avec la croissance démographique
2. Préserver la diversité et la richesse du tissu économique
3. Mobiliser les réserves pour accueillir des entreprises et des emplois
5. Soutenir un développement du district en limitant autant que possible les impacts du trafic routier, en particulier pour la population
6. Réserver prioritairement les zones d'activités à l'accueil des entreprises ne pouvant pas s'implanter dans d'autres types de zones
9. Assurer la bonne intégration des zones d'activités dans le contexte environnemental, naturel, paysager, culturel et climatique et la préservation des différentes ressources : sols, eaux, SDA, etc.

DESTINATION DE LA ZAR

Activités non souhaitables en milieu urbain résidentiel : artisanales et industrielles

DENSITÉ CIBLE

65 EPT/ha

EFFETS ESCOMPTÉS SUR LES EMPLOIS 2040

env. + 160 nouveaux emplois, soit 1'070 emplois à 2040

PRINCIPES STRATÉGIQUES

GESTION

- Assurer le maintien et le développement des entreprises existantes conformes à la destination du site
- Veiller à l'adéquation entre les besoins des entreprises désireuses de se développer ou de s'installer et les objectifs spécifiques de la ZAR
- Assurer la disponibilité foncière des terrains pour les activités conformes à la destination du site
- Favoriser l'autonomie du site afin d'inciter les usagers à rester sur place tout au long de la journée de travail

PLANIFICATION

- Veiller à une utilisation rationnelle et mesurée des terrains affectés
- Réserver les disponibilités des réserves aux activités conformes à la destination du site

- Limiter les activités non conformes à la destination du site

ACCESSIBILITÉ

- Assurer la qualité de la desserte routière (TIM/PL)
- Assurer la desserte par le rail
- Assurer l'accessibilité du site en TP
- Assurer l'accessibilité du site en MD

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Limiter les impacts sur l'environnement et la nature
- Renforcer la biodiversité
- Veiller à l'insertion paysagère du site
- Viser l'efficacité énergétique du site
- Contribuer à la lutte contre les îlots de chaleur
- Veiller au respect des objectifs du Plan Climat vaudois

GOVERNANCE

Organisation de l'organe de gestion des ZAR "En Fléchères", "Asse-Vuarpillière", "Parc Chevalin" et "Champ Colin"

MEMBRES DÉCISIONNAIRES

- Région de Nyon
- Commune de Grens
- Commune de Nyon
- Commune de Signy-Avenex

GROUPE TECHNIQUE

- Région de Nyon
- Commune de Grens (délégation possible à la Région de Nyon)
- Commune de Nyon
- Commune de Signy-Avenex (délégation possible à la Région de Nyon)

PARTICIPANTS SUR INVITATION

- Canton de Vaud (services concernés)
- Entreprises
- Propriétaires fonciers

MESURES DE GESTION

- **Maintenir la prédominance des activités artisanales et industrielles**
- Promouvoir la modernisation du parc immobilier le plus ancien dans le respect du patrimoine bâti industriel (tenir compte du relevé ISOS de Nyon)
- Prévoir des services à la zone d'activités
- Veiller au développement des projets et du site en cohérence avec le Plan Energie et Climat communal si celui-ci existe

MESURES DE PLANIFICATION

- Lors de toutes démarches ou projets, veiller à coordonner l'aménagement du territoire avec les aspects liés à la mobilité, à la protection de l'environnement naturel et bâti, du paysage, des ressources et du climat
- **Procéder à l'adaptation de la planification dans les meilleurs délais** afin de :
 - fixer une densité conforme à la vocation du site
 - fixer les mesures assurant la disponibilité des réserves mobilisables et cas échéant les conditions de leur reconversion
 - définir les principes visant la densification des parcelles construites
 - réserver les premiers niveaux aux activités secondaires
 - réserver les rez-de-chaussée aux activités nécessitant de grandes hauteurs sous plafond et/ou des accès directs
 - ne pas autoriser de logement, sauf en cas de nécessité pour l'entreprise et dûment justifié
 - réduire et optimiser les besoins en stationnement à l'échelle du site
 - intégrer le stationnement dans les constructions
 - aménager des lieux de rencontre
 - exploiter les interfaces collectifs/privés comme lieux de convivialité

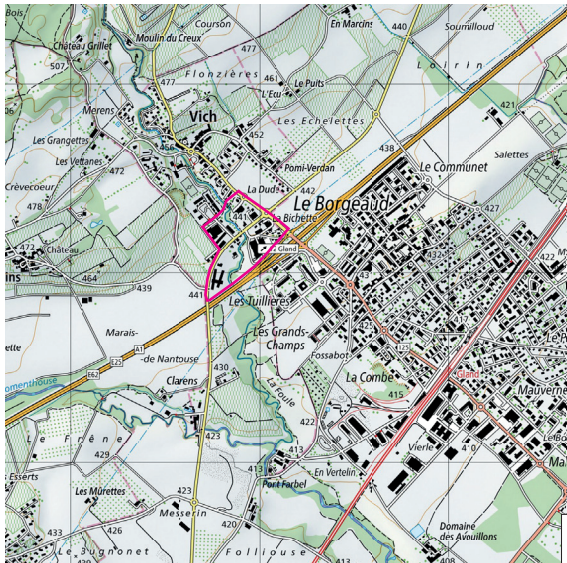
MESURES D'ACCESSIBILITÉ

- Valoriser le potentiel de desserte par rail
- Améliorer la desserte TP
- Maintenir la qualité de la desserte routière (TIM/PL)
- Améliorer les parcours de mobilité douce dans le site et depuis les arrêts TP
- Établir un plan de mobilité du site, ainsi que des plans de mobilité d'entreprise, afin de limiter au maximum les nuisances du trafic routier pour le voisinage
- Encourager la mutualisation du stationnement des véhicules des employés à l'échelle du site

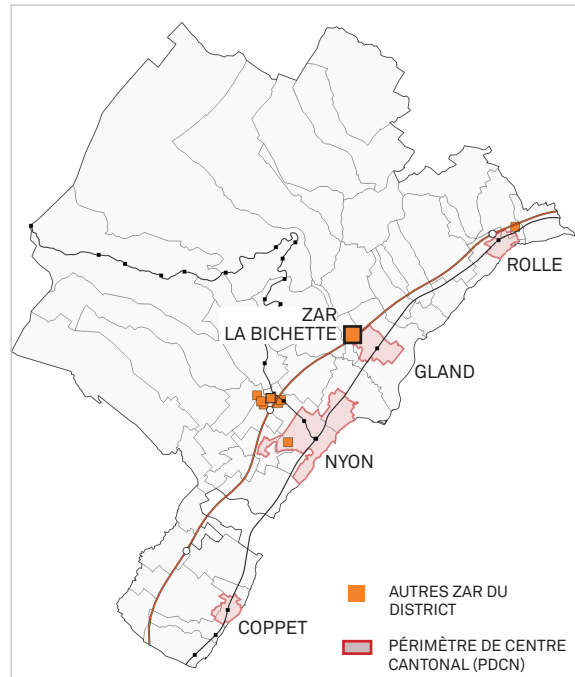
MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Soigner la qualité de la transition entre le site et son contexte environnant
- Assurer une part minimale de surfaces dévolues à la biodiversité
- Préserver et renforcer la liaison biologique et le territoire d'intérêt biologique supérieur identifiés par le REC
- Optimiser l'occupation du site dans le respect des contraintes environnementales (ORNI)
- Favoriser la perméabilité des sols
- Encourager la végétalisation des sols et des toitures
- Encourager l'arborisation des espaces qui s'y prêtent
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables

LOCALISATION DANS LA COMMUNE



LOCALISATION DANS LE DISTRICT



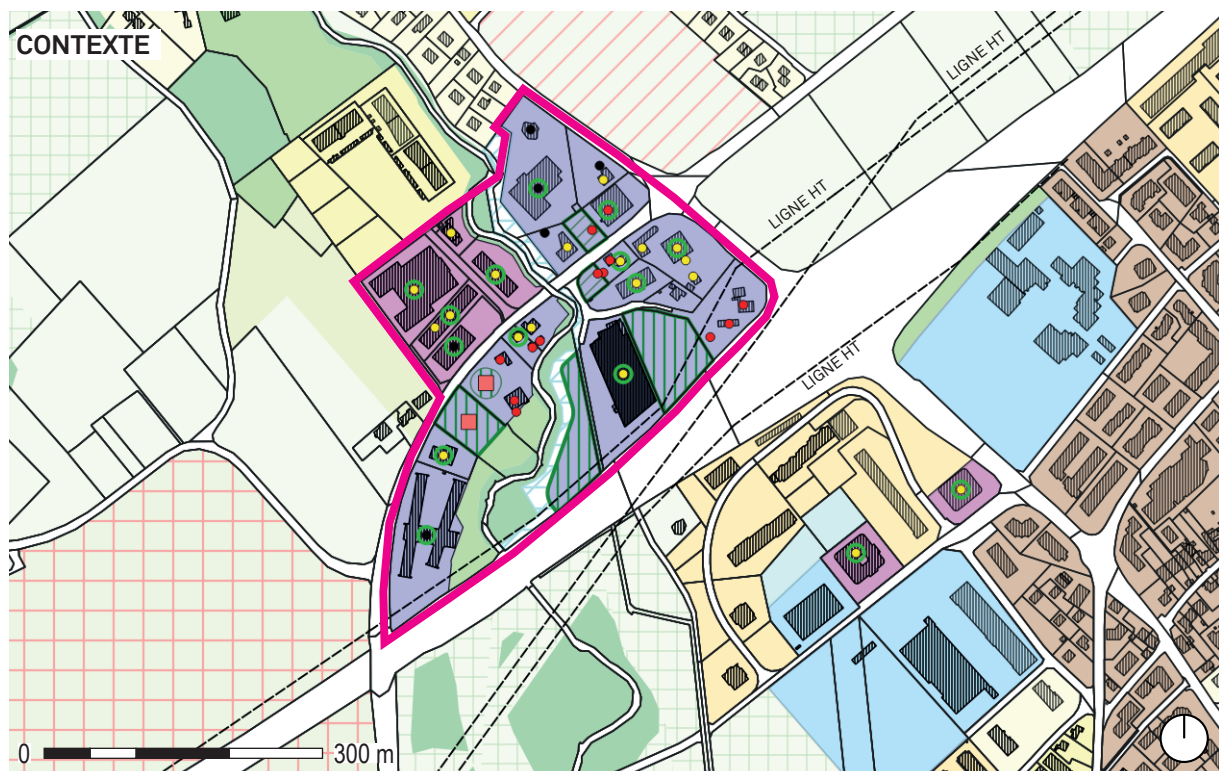
DESCRIPTION

Cette zone d'activité régionale est située au sud du centre de localité de Vich, en bordure de la jonction autoroutière de Gland et du périmètre de centre cantonal.

Cette ZAR est régie par plusieurs plans d'affectation. Elle est majoritairement construite et comporte encore quelques réserves. Plusieurs supermarchés s'y sont implantés, exploitant l'excellente desserte routière et la proximité du bassin de population.

L'enjeu principal du site réside en une utilisation optimale des réserves et une densification des constructions existantes (niveaux supplémentaires, optimisation du stationnement, etc.), en faveur d'un renforcement des activités secondaires.

La présence du chemin des toblerones (en bordure de la Serine) est une qualité spécifique du site qui mérite d'être préservée et renforcée.



ATOUTS

- Bassin d'emplois situé à proximité du centre-ville de Gland
- Service de proximité (centre commercial)
- Excellente desserte TIM/PL
- Présence d'espaces naturels
- Potentielles synergies avec la SSDA voisine de Gland

POINTS PROBLÉMATIQUES

- Secteur largement construit
- Réserves mobilisables fragmentées (1.5 ha)
- Site en perte de dynamisme
- Bien-fonds multiple et de petites dimensions
- Bâtiments de petites dimensions et de plus de 30 ans
- Importante présence d'activités tertiaires et commerciales
- Projet de construction d'une halle sur une réserve mobilisable (enquête 12.05.2020)
- Faible desserte TP
- Capacité de la jonction autoroutière
- Contexte naturel sensible (cours d'eau et forêt)
- Contrainte OPAM (présence conduite Gaznat)
- Ligne électrique haute-tension au sud (contrainte ORNI)
- Autoroute au sud (contraintes OPAM et bruit)
- Dangers naturels d'inondation en cas de crues
- Espace réservé aux eaux (ERE)

OPPORTUNITÉS / ENJEUX

- **Maintenir et renforcer les activités secondaires dans le périmètre de centre cantonal de Gland**
- Densifier le site dans le respect des objectifs du développement durable
- Adapter le bâti ancien aux besoins futurs (fonctionnels, énergétiques, etc.)
- Disposer de dessertes TP et MD conformes au statut régional du site
- Exploiter la présence d'éléments naturels comme élément de qualité du cadre de vie

CHIFFRES ET DONNÉES CLÉS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Surface totale du site en ZA : 9.0 ha
Surface totale du site occupée : 7.5 ha
Plan d'affectation en vigueur : PQ "La Bichette- Longévy - Les Esserts" (05.10.04), PPA "Gaudenies - Le Martinet" (09.07.08), PGA de Vich (18.07.84)
Degré de sensibilité au bruit : III

ÉCONOMIE

Densité d'emplois du site (surfaces occupées) : 39 EPT/ha
Nombre d'EPT (2018) : 291 EPT
Nombre d'établissements (2018) : 46
Nom des principales entreprises : Coop, Aldi, Euromaster, Perroud Carrosserie SARL, Cuisines bbg
Ratio secondaire / tertiaire (2018) : 43 % secondaire
56% tertiaire
Équipements collectifs : Non présents

INVENTAIRE DES RÉSERVES MOBILISABLES

Total des réserves : 1.5 ha

ACCESSIBILITÉ

Desserte TP (ARE) : Faible (site desservi par les lignes de bus depuis le centre-ville)
Desserte TIM/PL : Excellente (jonction autoroutière à 200 m). Parcours sans génération de nuisances depuis l'autoroute

ENVIRONNEMENT

Contraintes OPAM et bruit liées à l'autoroute
Contrainte OPAM liée à la présence de la conduite Gaznat
Présence de lignes HT au sud du site (ORNI)
Espace de localisation potentielle d'un corridor à faune et territoire d'intérêt biologique supérieur (REC)
Présence de sites pollués
Dangers naturels d'inondation par les crues liés au cours d'eau La Serine
Cours d'eau qui traverse le site

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Encourager l'accueil d'entreprises artisanales et industrielles nécessitant une excellente desserte TIM/PL
- Améliorer la connexion en TP avec le centre de Gland
- Renforcer les dessertes MD internes au site et en liaison avec le centre, en valorisant notamment la présence du cours d'eau
- Encourager les synergies internes au site

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA SRGZA

1. Assurer la vitalité économique en corrélation avec la croissance démographique
2. Préserver la diversité et la richesse du tissu économique
3. Mobiliser les réserves pour accueillir des entreprises et des emplois
5. Soutenir un développement du district en limitant autant que possible les impacts du trafic routier induit, en particulier pour la population
6. Réserver prioritairement les zones d'activités à l'accueil des entreprises ne pouvant pas s'implanter dans d'autres types de zones
9. Assurer la bonne intégration des zones d'activités dans le contexte environnemental, naturel, paysager, culturel et climatique et la préservation des différentes ressources : sols, eaux, SDA, etc.

DESTINATION DE LA ZAR

Activités non souhaitables en milieu urbain résidentiel : artisanales et industrielles

DENSITÉ CIBLE

65 EPT/ha

EFFETS ESCOMPTÉS SUR LES EMPLOIS

+ 160 nouveaux emplois, soit 450 emplois à 2040

PRINCIPES STRATÉGIQUES

GESTION

- Assurer le maintien et le développement des entreprises existantes conformes à la destination du site
- Veiller à l'adéquation entre les besoins des entreprises désireuses de se développer ou de s'installer et les objectifs spécifiques de la ZAR
- Assurer la disponibilité foncière des terrains pour les activités conformes à la destination du site
- Favoriser l'autonomie du site afin d'inciter les usagers à rester sur place tout au long de la journée de travail

PLANIFICATION

- Veiller à une utilisation rationnelle et mesurée des terrains affectés
- Réserver les disponibilités des réserves aux activités conformes à la destination du site
- Limiter les activités non conformes à la destination du site

ACCESSIBILITÉ

- Assurer la qualité de desserte routière (TIM/PL)
- Assurer l'accessibilité du site en TP
- Assurer l'accessibilité du site en MD

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Limiter les impacts sur l'environnement et la nature
- Renforcer la biodiversité
- Préserver l'espace réservé aux eaux (ERE)
- Veiller à l'insertion paysagère du site
- Viser l'efficacité énergétique du site
- Contribuer à la lutte contre les îlots de chaleur
- Veiller au respect des objectifs du Plan Climat vaudois

GOVERNANCE

Organisation de l'organe de gestion de la ZAR "La Bichette"

MEMBRES DÉCISIONNAIRES

- Région de Nyon
- Commune de Vich

GROUPE TECHNIQUE

- Région de Nyon
- Commune de Vich (délégation possible à la Région de Nyon)

PARTICIPANTS SUR INVITATION

- Canton de Vaud (services concernés)
- Commune de Gland
- Entreprises
- Propriétaires fonciers

MESURES DE GESTION

- **Affirmer la vocation du site pour l'accueil d'activités artisanales et industrielles**
- Identifier les partenariats nécessaires pour inciter les propriétaires fonciers à développer dans les meilleurs délais les réserves mobilisables
- Promouvoir la modernisation du parc immobilier le plus ancien
- Intégrer le centre commercial dans les réflexions liées à la valorisation des activités artisanales et industrielles
- Coordonner le développement du présent site avec le SSDA de Gland
- Veiller au développement des projets et du site en cohérence avec le Plan Energie et Climat communal si celui-ci existe
- Prendre des mesures pour interdire les activités futures non conformes à la zone

MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Assurer la bonne intégration des constructions et des aménagements dans leur environnement et préservant les qualités naturelles des espaces bordant la Serine
- Prendre les mesures adéquates pour limiter les risques liés au danger naturel d'inondation en cas de crues
- Assurer une part minimale de surfaces dévolues à la biodiversité
- Intégrer les contraintes liées à l'ERE
- Optimiser l'occupation du site dans le respect des contraintes environnementales (OPAM et ORNI)
- Prendre les mesures de préservation et de renforcement du corridor à faune et le territoire d'intérêt biologique supérieur identifiés par le REC
- Favoriser la perméabilité des sols
- Encourager la végétalisation des sols et des toitures
- Maintenir l'arborisation existante et encourager l'arborisation des espaces qui s'y prêtent
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables

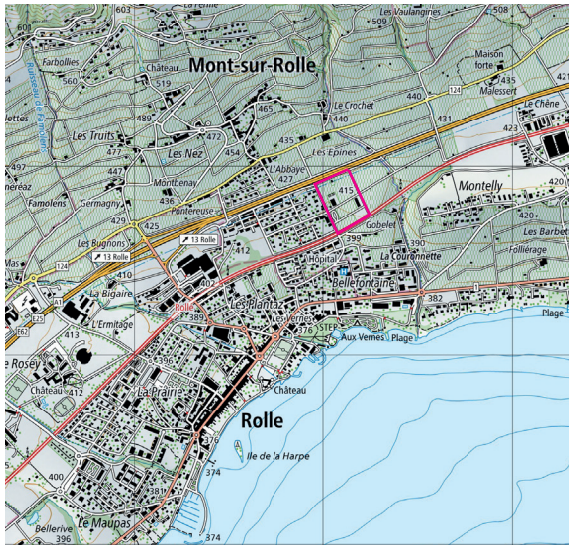
MESURES DE PLANIFICATION

- Lors de toutes démarches ou projets, veiller à coordonner l'aménagement du territoire avec les aspects liés à la mobilité, à la protection de l'environnement naturel et bâti, du paysage, des ressources et du climat
- **Procéder dans les meilleurs délais à l'adaptation de la planification, afin de :**
 - fixer une densité conforme à la vocation du site
 - fixer les mesures assurant la disponibilité des réserves mobilisables et cas échéant les conditions de leur reconversion
 - définir les principes visant la densification des parcelles construites
 - limiter les activités commerciales et tertiaires au niveau actuel
 - fixer une hauteur maximale plus importante pour assurer la réalisation de plusieurs niveaux d'activités artisanales et industrielles
 - n'autoriser la présence de locaux à usage sensible à proximité de la ligne HT que dans le respect des distances minimales selon l'ORNI
 - réserver les rez-de-chaussée aux activités nécessitant de grandes hauteurs sous plafond et/ou des accès directs
 - ne pas autoriser de logement, sauf en cas de nécessité pour l'entreprise et dûment justifié
 - réduire et optimiser les besoins en stationnement à l'échelle du site
 - intégrer le stationnement dans les constructions
 - aménager des lieux de rencontre (exploiter la présence de la Serine)
 - exploiter les interfaces collectifs/privés comme lieux de convivialité

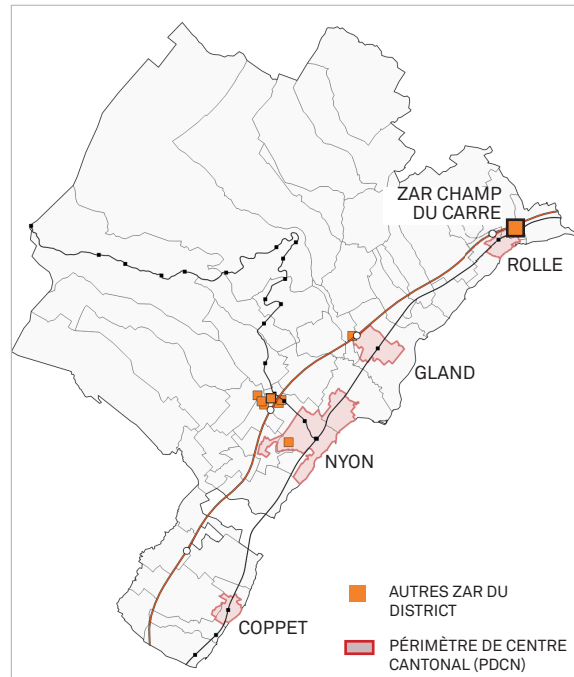
MESURES D'ACCESSIBILITÉ

- **Améliorer la desserte TP (cadence) et les parcours MD depuis les arrêts TP et le centre-ville de Gland**
- Maintenir la qualité de la desserte routière (TIM/PL)
- Mener une étude de trafic relative à la jonction autoroutière
- Améliorer les itinéraires MD à travers le site, notamment en s'appuyant sur la présence du chemin des Toblerones et de la Serine
- Établir un plan de mobilité du site, ainsi que des plans de mobilité d'entreprise, afin de limiter au maximum les nuisances du trafic routier pour le voisinage
- Encourager la mutualisation du stationnement des véhicules des employés à l'échelle du site

LOCALISATION DANS LA COMMUNE



LOCALISATION DANS LE DISTRICT



DESCRIPTION

Cette zone d'activité régionale est située au sud de la commune de Mont-sur-Rolle. Elle est située à environ 1 km du centre-ville de Rolle.

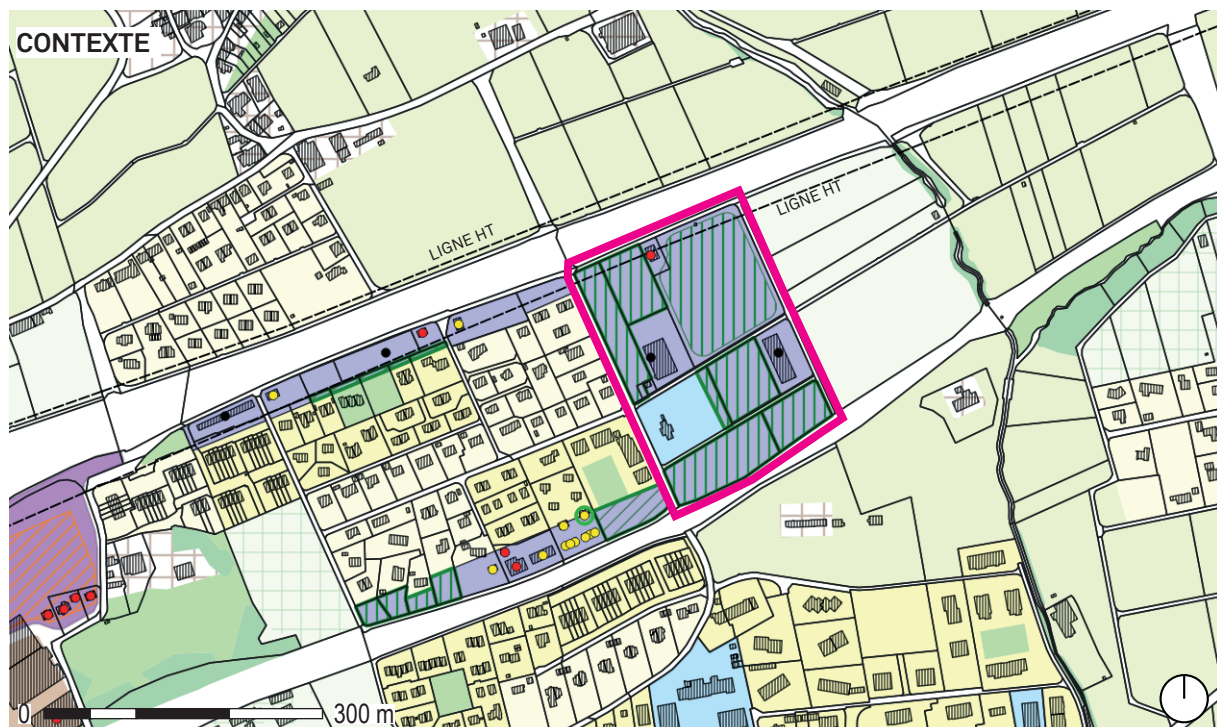
Cette ZAR est régie par le PPA "Au sud de l'autoroute" (23.12.94). Elle est majoritairement encore non construite (utilisation viticole) et comporte des réserves importantes de grandes surfaces. La déchetterie de Mont-sur-Rolle est implantée sur le site (zone affectée à des besoins publics).

Le site n'est pas directement à proximité du périmètre de centre cantonal mais bénéficie d'un accès rapide à la jonction autoroutière de Rolle.

Le franchissement de l'autoroute est actuellement peu adapté à de grands véhicules.

L'importance des réserves, la situation en balcon sur le lac et la visibilité depuis l'autoroute en font un site important pour le district.

Le contexte paysager (transition entre les tissu bâti et les reliefs viticoles de la côte) et le voisinage résidentiel demandent un traitement qualitatif de l'intégration des développements et une gestion du trafic engendré.



ATOUTS

- Réserves mobilisables importantes (3.3 ha)
- Site orienté essentiellement vers les activités secondaires
- Visibilité depuis l'autoroute

POINTS PROBLÉMATIQUES

- Bien-fonds multiple (plusieurs parcelles)
- Desserte TIM/PL moyenne
- Infrastructures routières actuellement peu adaptées aux grands véhicules
- Proximité de secteurs résidentiels
- Projets de construction de bâtiments artisanaux (enquête 10.12.2021) et projet en préparation qui réduisent de moitié les réserves mobilisables
- Intentions communales de développer des équipements publics
- Desserte TP faible
- Desserte MD vers la gare et le centre de Rolle incomplète
- Ligne électrique haute-tension au nord (contrainte ORNI)
- Autoroute au nord (contrainte OPAM et bruit)

OPPORTUNITÉS / ENJEUX

- **Construire les réserves mobilisables**
- Exploiter la localisation du site (hors affectation sensible) pour accueillir des activités ne pouvant s'installer dans un milieu bâti résidentiel ou mixte
- Inscrire l'urbanisation du site dans le respect des objectifs du développement durable et du contexte paysager
- Disposer de dessertes TIM/PL, TP et MD conformes au statut régional du site
- Limiter les mouvements pendulaires en voiture des employés pendant la journée et en particulier durant la pause méridienne

CHIFFRES ET DONNÉES CLÉS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Surface totale du site en ZA : 4.3 ha
Surface totale du site occupée : 0.9 ha
Plan d'affectation en vigueur : PPA "Au sud de l'autoroute" (23.12.94)
Degré de sensibilité au bruit : III ; II

ÉCONOMIE

Densité d'emplois du site (surfaces occupées) : 41 EPT/ha
Nombre d'EPT (2018) : 39 EPT
Nombre d'établissements (2018) : 4
Nom des principales entreprises : Dexa SA, Favez Energie SARL
Ratio secondaire / tertiaire (2018) : 97 % secondaire
3% tertiaire
Équipements collectifs : Déchetterie de Mont-sur-Rolle

INVENTAIRE DES RÉSERVES MOBILISABLES

Total des réserves : 3.3 ha

ACCESSIBILITÉ

Desserte TP (ARE) : Faible (lignes de bus depuis le centre-ville de Rolle, arrêt le plus proche à 200 m du site)
Desserte TIM/PL : Bonne en termes de distance à la jonction autoroute, moyenne en termes d'infrastructures

ENVIRONNEMENT

Contraintes OPAM et bruit liées à l'autoroute
Présence de lignes HT au nord du site et en lien avec les voies CFF au sud (ORNI)
Présence d'un site pollué

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- **Accueillir dès que possible des entreprises artisanales et industrielles ne pouvant être localisées dans un milieu bâti résidentiel ou mixte**
- Concevoir un site d'activités "moderne et innovant" répondant aux besoins multiples et interdépendants des entreprises, usagers, environnement, climat, etc.
- Améliorer les dessertes TP et MD, notamment pour réduire le recours à la voiture individuelle
- Prévoir une offre minimale de services sur site pour limiter les mouvements pendulaires en voiture des employés pendant la journée et en particulier durant la pause méridienne

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA SRGZA

1. Assurer la vitalité économique en corrélation avec la croissance démographique
2. Préserver la diversité et la richesse du tissu économique
3. Mobiliser les réserves pour accueillir des entreprises et des emplois
5. Soutenir un développement du district en limitant autant que possible les impacts du trafic routier induit, en particulier pour la population
6. Réserver prioritairement les zones d'activités à l'accueil des entreprises ne pouvant pas s'implanter dans d'autres types de zones
9. Assurer la bonne intégration des zones d'activités dans le contexte environnemental, naturel, paysager, culturel et climatique et la préservation des différentes ressources : sols, eaux, SDA, etc.

DESTINATION DE LA ZAR

Activités non souhaitables en milieu urbain résidentiel : artisanales et industrielles

DENSITÉ CIBLE

65 EPT/ha

EFFETS ESCOMPTÉS SUR LES EMPLOIS

+ 200 nouveaux emplois, soit 240 emplois à 2040

PRINCIPES STRATÉGIQUES

GESTION

- Assurer le maintien et le développement des entreprises existantes conformes à la destination du site
- Veiller à l'adéquation entre les besoins des entreprises désireuses de se développer ou de s'installer et les objectifs spécifiques de la ZAR
- Assurer la disponibilité foncière des terrains pour les activités conformes à la destination du site
- Favoriser l'autonomie du site afin d'inciter les usagers à rester sur place tout au long de la journée de travail

PLANIFICATION

- Veiller à une utilisation rationnelle et mesurée des terrains affectés
- Réserver les disponibilités des réserves aux activités conformes à la destination du site
- Limiter les activités non conformes à la destination du site

ACCESSIBILITÉ

- Assurer la desserte routière (TIM/PL)
- Assurer l'accessibilité du site en TP
- Assurer l'accessibilité du site en MD

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Limiter les impacts sur l'environnement et la nature
- Renforcer la biodiversité
- Veiller à l'insertion paysagère du site
- Viser l'efficacité énergétique du site
- Ne pas générer des îlots de chaleur
- Veiller au respect des objectifs du Plan Climat vaudois

GOVERNANCE

Organisation de l'organe de gestion des ZAR "Sous l'Étraz" et "Champ du Carré"

MEMBRES DÉCISIONNAIRES

- Région de Nyon
- Commune de Mont-sur-Rolle
- Commune de Rolle

GROUPE TECHNIQUE

- Région de Nyon
- Commune de Mont-sur-Rolle (délégation possible à la Région de Nyon)
- Commune de Rolle

PARTICIPANTS SUR INVITATION

- Canton de Vaud (services concernés)
- Entreprises
- Propriétaires fonciers

MESURES DE GESTION

- **Affirmer la vocation du site pour l'accueil d'activités artisanales et industrielles**
- Identifier les partenariats nécessaires pour inciter les propriétaires fonciers à développer dans les meilleurs délais les réserves mobilisables
- Maintenir la prédominance des activités artisanales et industrielles
- Prévoir des services à la zone d'activités
- Veiller au développement des projets et du site en cohérence avec le Plan Energie et Climat communal si celui-ci existe
- Prendre des mesures pour interdire les activités futures non conformes à la zone

MESURES D'ACCESSIBILITÉ

- **Améliorer la desserte routière (TIM/PL), notamment en améliorant le franchissement de l'autoroute**
- Améliorer la desserte TP et les parcours MD depuis la gare et le centre-ville de Rolle
- Aménager des liaisons MD performantes à travers le site
- Établir un plan de mobilité du site, ainsi que des plans de mobilité d'entreprise, afin de limiter au maximum les nuisances du trafic routier pour le voisinage
- Encourager la mutualisation du stationnement des véhicules des employés à l'échelle du site

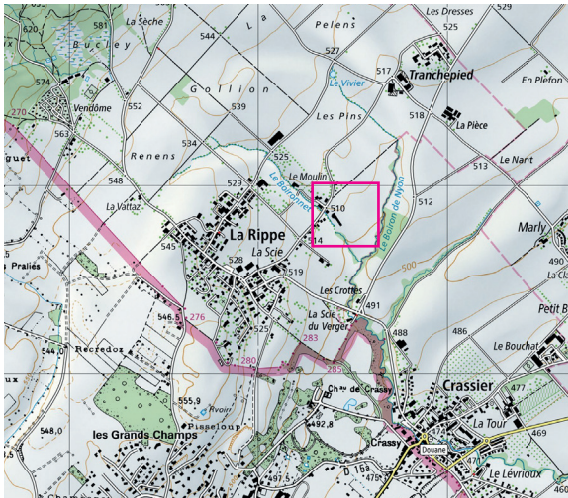
MESURES DE PLANIFICATION

- Lors de toutes démarches ou projets, veiller à coordonner l'aménagement du territoire avec les aspects liés à la mobilité, à la protection de l'environnement naturel et bâti, du paysage, des ressources et du climat
- **Procéder dans les meilleurs délais à l'adaptation de la planification**, afin de :
 - fixer une densité conforme à la vocation du site
 - fixer les mesures assurant la disponibilité des réserves mobilisables et cas échéant les conditions de leur reconversion
 - définir les principes visant la densification des parcelles construites
 - fixer un indice de masse minimal plus élevé (au moins 5 m³/m²)
 - n'autoriser la présence de locaux à usage sensible à proximité de la ligne HT que dans le respect des distances minimales selon l'ORNI
 - fixer une hauteur maximale plus importante pour assurer la réalisation de plusieurs niveaux d'activités artisanales et industrielles
 - exploiter la topographie pour optimiser les accès directs au rez-de-chaussée
 - réserver les rez-de-chaussée aux activités nécessitant de grandes hauteurs sous plafond et/ou des accès directs
 - ne pas autoriser de logement, sauf en cas de nécessité pour l'entreprise et dûment justifié
 - réduire et optimiser les besoins en stationnement des véhicules des employés à l'échelle du site
 - intégrer le stationnement dans les constructions
 - aménager des lieux de rencontre
 - exploiter les interfaces collectifs/privés comme lieux de convivialité

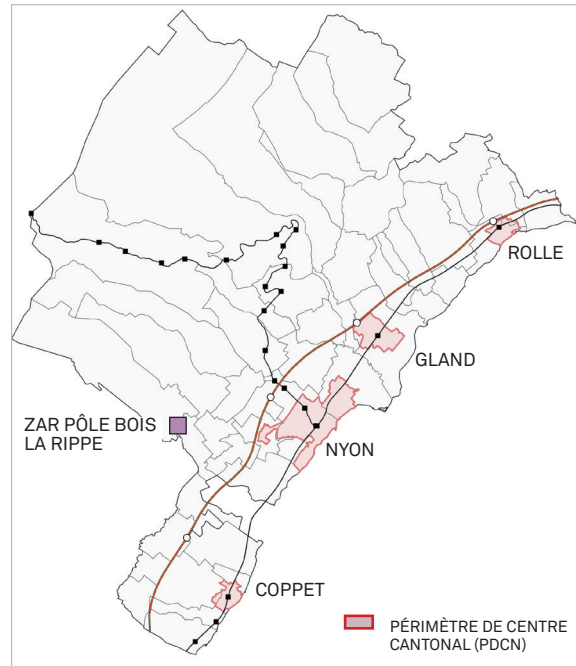
MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Soigner la qualité de la transition entre le site et son contexte environnant
- Assurer une part minimale de surfaces dévolues à la biodiversité
- Optimiser l'occupation du site dans le respect des contraintes environnementales (OPAM et ORNI)
- Maintenir autant que possible la perméabilité et la végétalisation des sols
- Encourager la végétalisation des toitures
- Encourager l'arborisation des espaces qui s'y prêtent
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables

LOCALISATION DANS LA COMMUNE



LOCALISATION DANS LE DISTRICT



DESCRIPTION

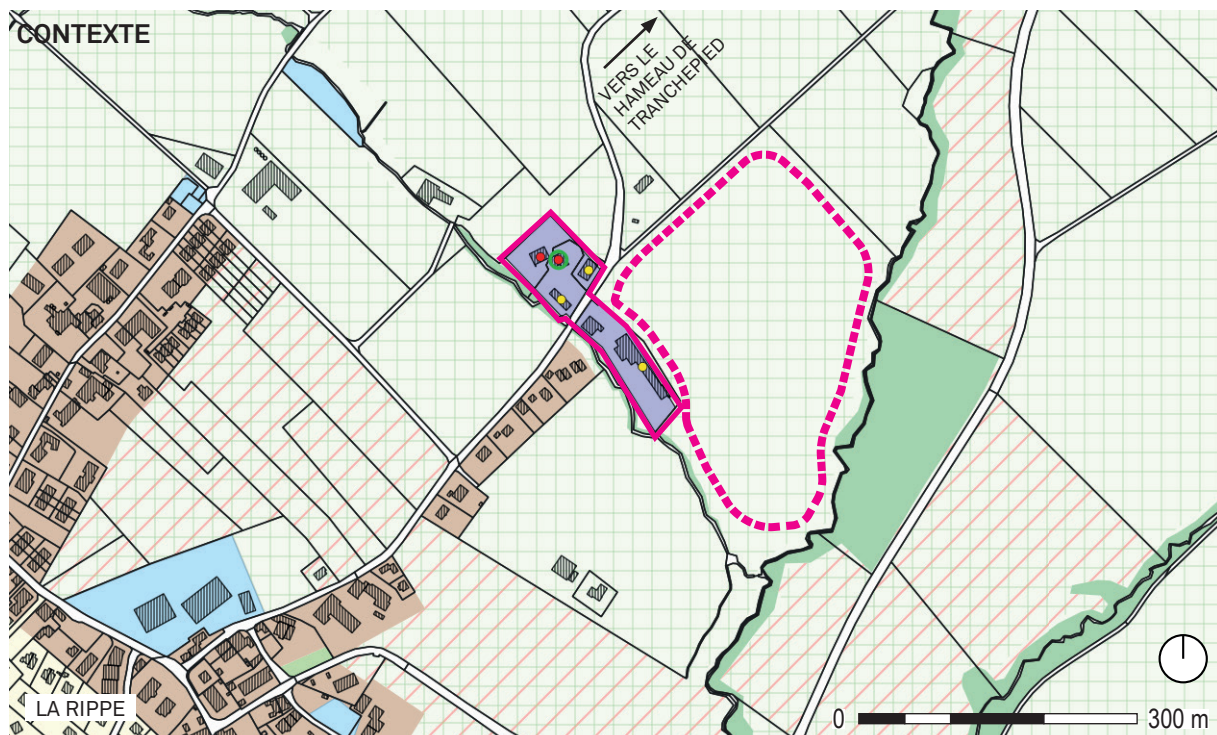
Cette zone d'activité régionale est située au nord-est du village de La Rippe, dans un contexte forestier et rural relativement éloigné du territoire bâti du village.

Elle est constituée d'une zone d'activité existante accueillant notamment la scierie de La Rippe, et inclut un périmètre d'extension de la zone d'activités économique 15 LAT pour l'accueil du projet régional du Pôle Bois et la nécessaire extension de la scierie.

L'accès au site se fait via une route de statut communal, qui relie le village de La Rippe au hameau de Tranchepied et à la route cantonale (liaison vers l'échangeur de Nyon via Cheserex ou l'échangeur de Coppet via Crassier).

La ZAR Pôle Bois La Rippe doit permettre l'installation d'activités liées à la transformation du bois, donc initier des synergies entre les jeunes entreprises et celles bien implantées dans le contexte économique local. La contiguïté avec la scierie existante, élément identitaire local, est un atout important du point de vue des synergies.

Le plan ci-dessous reporte de manière indicative et schématique l'espace envisagé pour accueillir le Pôle Bois La Rippe. Il sera adapté en fonction du plan d'affectation à réaliser.



ATOUTS

- Proximité immédiate de la scierie de La Rippe (le sciage représente une étape indispensable pour garantir des circuits de proximité)
- Voisinage non sensible (pas de résidentiel)
- Bien-fonds simple (2 parcelles concernées par le projet)
- Site idéalement situé entre les massifs forestiers producteurs de bois et les lieux de mise en oeuvre pour la construction (optimisation des transports)
- Impact visuel limité car le secteur est entouré de cordons boisés
- Synergies entre les entreprises sur site propices à une économie circulaire
- Maintien et développement de la scierie à long terme

POINTS PROBLÉMATIQUES

- Site isolé et hors périmètre de centre
- Pas de réserves mobilisables pour l'agrandissement et la modernisation de la scierie de La Rippe
- Terrains à affecter pour l'accueil d'entreprises
- Desserte TIM/PL faible
- Desserte TP très faible
- Desserte MD inexistante
- Emprises sur les SDA
- Risques moyens d'inondation (localement)
- Contexte paysager et naturel sensible
- Espace réservé aux eaux (ERE)

OPPORTUNITÉS / ENJEUX

- **Rendre possible l'accueil d'entreprises en lien avec les activités de la filière bois**
- Exploiter les synergies avec la scierie de La Rippe dans une vision régionale
- Disposer de bonnes dessertes TIM/PL, TP et MD conformes au statut régional du site
- Inscrire l'urbanisation du site dans le respect des objectifs du développement durable et du contexte paysager

CHIFFRES ET DONNÉES CLÉS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Surface totale du site en ZA : 1.0 ha
Surface totale du site occupée : 1.0 ha
Plan d'affectation en vigueur : PGA de La Rippe (17.12.82)
Degré de sensibilité au bruit : III

ÉCONOMIE

Densité d'emplois du site (surfaces occupées) : 11 EPT/ha
Nombre d'EPT (2018) : 11 EPT
Nombre d'établissements (2018) : 2
Nom des principales entreprises : Scierie et caisserie de La Rippe Sarl
Ratio secondaire / tertiaire (2018) : 100 % secondaire / 0 % tertiaire
Équipements collectifs : Non présents

INVENTAIRE DES RÉSERVES MOBILISABLES

Total des réserves : Zone d'activité en vigueur entièrement construite

ACCESSIBILITÉ

Desserte TP (ARE) : Insuffisante (> 300 m des arrêts de bus)
Desserte TIM/PL : Insuffisante, parcours depuis l'autoroute en partie sur une route de statut communal, et impliquant des traversées de localités

ENVIRONNEMENT

Danger moyen d'inondation à proximité du Boironnet
Site dans une échappée paysagère transversale (PDCn)
Site dans un territoire d'intérêt biologique supérieur (REC)
Cours d'eau à la limite ouest du site

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Développer et accueillir les activités artisanales et industrielles en lien avec la filière bois en encourageant la filière de proximité
- Concevoir un site d'activités "moderne et innovant" répondant aux besoins multiples et interdépendants des entreprises, usagers, environnement, climat, etc.
- Prévoir une offre minimale de services sur site pour limiter les mouvements pendulaires en voiture des employés pendant la journée et en particulier durant la pause méridienne
- Améliorer les dessertes TIM/PL, TP et MD

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA SRGZA

1. Assurer la vitalité économique en corrélation avec la croissance démographique
2. Préserver la diversité et la richesse du tissu économique
5. Soutenir un développement du district en limitant autant que possible les impacts du trafic routier induit, en particulier pour la population
6. Réserver prioritairement les zones d'activités à l'accueil des entreprises ne pouvant pas s'implanter dans d'autres types de zones
7. Localiser les entreprises gênantes (bruit, trafic routier, odeur, etc.) à proximité du réseau routier principal et hors des zones habitées
9. Assurer la bonne intégration des zones d'activités dans le contexte environnemental, naturel, paysager, culturel et climatique et la préservation des différentes ressources : sols, eaux, SDA, etc.

DESTINATION DE LA ZAR

Activités artisanales et industrielles spécifiques à la filière bois

DENSITÉ CIBLE

Scierie : 15 EPT/ha

Extension de la scierie et autres : 43 EPT/ha

EFFETS ESCOMPTÉS SUR LES EMPLOIS

+ 240 nouveaux emplois, soit 250 emplois à 2040

PRINCIPES STRATÉGIQUES

GESTION

- Développer la vocation du site pour les activités artisanales et industrielles en lien avec la filière bois en encourageant la filière de proximité
- Répondre aux besoins actuels et futurs de la scierie existante et des entreprises actives dans la filière bois
- Favoriser l'autonomie du site afin d'inciter les usagers à rester sur place tout au long de la journée de travail

PLANIFICATION

- Veiller à une utilisation rationnelle et mesurée des terrains nécessaires au Pôle Bois La Rippe
- Assurer la disponibilité des surfaces nécessaires au programme du Pôle Bois La Rippe

ACCESSIBILITÉ

- Assurer la desserte routière (TIM/PL)
- Assurer l'accessibilité du site en TP
- Assurer l'accessibilité et la perméabilité du site aux MD

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Limiter les impacts sur l'environnement et la nature
- Renforcer la biodiversité
- Préserver l'espace réservé aux eaux (ERE)
- Veiller à l'insertion paysagère du site
- Viser l'efficacité énergétique du site
- Ne pas générer des îlots de chaleur
- Veiller au respect des objectifs du Plan Climat vaudois

GOVERNANCE

Organisation de l'organe de gestion de la ZAR Pôle Bois La Rippe

MEMBRES DÉCISIONNAIRES

- Région de Nyon
- Commune de La Rippe

GROUPE TECHNIQUE

- Région de Nyon
- Commune de La Rippe (délégation possible à la Région de Nyon)
- Plateforme vaudoise du bois
- Canton de Vaud, services concernés (sur invitation)

PARTICIPANTS SUR INVITATION

- Canton de Vaud
- Entreprises
- Propriétaires fonciers

MESURES DE GESTION

- Préciser le programme du Pôle Bois La Rippe en tenant compte des besoins actuels et futurs de la scierie et des entreprises actives dans la filière bois
- Identifier les partenariats nécessaires pour développer le projet de Pôle Bois La Rippe
- Optimiser le programme pour réduire les besoins en surfaces
- Accompagner les démarches d'acquisition du foncier par les porteurs de projet auprès du propriétaire
- Prévoir des services à la zone d'activités
- Veiller au développement des projets et du site en cohérence avec le Plan Energie et Climat communal si celui-ci existe
- Prendre des mesures pour interdire les activités futures non conformes à la zone

MESURES D'ACCESSIBILITÉ

- Entreprendre les démarches pour améliorer la desserte routière (TIM/PL)
- Engager les démarches pour planifier et aménager un arrêt TP à proximité du site
- Aménager des liaisons MD performantes vers et à travers le site
- Établir un plan de mobilité du site, ainsi que des plans de mobilité d'entreprise, afin de limiter au maximum les nuisances du trafic routier pour le voisinage
- Encourager la mutualisation du stationnement des véhicules des employés à l'échelle du site

MESURES DE PLANIFICATION


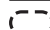
- Lors de toutes démarches ou projets, veiller à coordonner l'aménagement du territoire avec les aspects liés à la mobilité, à la protection de l'environnement naturel et bâti, du paysage, des ressources et du climat
- Procéder dans les meilleurs délais à la démarche d'affectation du sol du périmètre du Pôle Bois La Rippe en coordination avec le PACom afin de :
 - assurer la disponibilité des terrains pour le projet de Pôle Bois La Rippe
 - fixer une densité conforme à la vocation du site
 - réserver les premiers niveaux aux activités secondaires
 - réserver les rez-de-chaussée aux activités nécessitant de grandes hauteurs sous plafond et/ou des accès directs
 - ne pas autoriser de logement, sauf en cas de nécessité pour l'entreprise et dûment justifié
 - réduire et optimiser les besoins en stationnement à l'échelle du site
 - intégrer le stationnement dans les constructions
 - aménager des lieux de rencontre
 - exploiter les interfaces collectifs/privés comme lieux de convivialité

MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Optimiser l'utilisation du sol pour minimiser les emprises sur les SDA dans le respect des conditions de l'art 30 OAT et de la mesure F12 du PDCn
- Organiser les activités de manière à limiter les nuisances pour le voisinage
- Assurer une part minimale de surfaces dévolues à la biodiversité
- Intégrer les contraintes liées à l'ERE
- Soigner la qualité de la transition entre le site et son contexte environnant, en particulier les lisières forestières voisines
- Prendre en compte l'échappée paysagère et le territoire d'intérêt biologique supérieur
- Tenir compte des risques d'inondation en bordure de site
- Maintenir autant que possible la perméabilité et la végétalisation des sols
- Encourager la végétalisation des toitures
- Encourager l'arborisation des espaces qui s'y prêtent
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables

LÉGENDE DES PLANCHES “CONTEXTE”








PÉRIMÈTRE DE LA ZAR

-  Zone d'activité en vigueur
-  Extension/création de zone d'activité (indicatif)





LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite des communes





SITUATION DES RÉSERVES

-  Parcelle mobilisable
-  Parcelle non activable
-  Parcelle potentiellement mobilisable
-  Secteur mobilisable
-  Secteur non activable
-  Secteur potentiellement mobilisable
-  Reserve activée



MOBILITÉ

-  Gare
-  Rayon 500m à la gare
-  Arrêt de bus
-  Rayon 500m à l'arrêt de bus

ANCIENNETÉ DES BÂTIMENTS



-  <1980
-  Anciens (1980-2005)
-  Récents (2005 - 2020)
-  Renovation après 2005

DIVERS




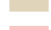


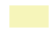






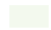




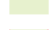
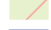


-  Ligne haute-tension (HT)
-  Surfaces d'assolement

ZONES D'AFFECTION

(ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

-  Zone d'activités tertiaires
-  Zone d'activités industrielles

ZONES D'AFFECTION (HORS ZA)

-  Zone de centre de localité (zone village)
-  Zone de site construit protégé
-  Zone de centre historique
-  Zone d'habitation de forte densité
-  Zone d'habitation de moyenne densité
-  Zone d'habitation de faible densité
-  Zone d'habitation de très faible densité
-  Zone mixte
-  Zone de verdure
-  Aire forestière
-  DP
-  Zone agricole
-  Zone intermédiaire
-  Zone para-agricole
-  Zone agricole spécialisée
-  Zone viticole
-  Zone viticole protégée
-  Zone de camping
-  Zone de piste de ski
-  Zone de hameau
-  Zone de sport et loisirs
-  Zone d'extraction et dépôt de matériaux

Zones d'activités locales (ZAL) Petits sites d'activités excentrés

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA SRGZA

1. Assurer la vitalité économique en corrélation avec la croissance démographique
2. Préserver la diversité et la richesse du tissu économique
6. Réserver prioritairement les zones d'activités à l'accueil des entreprises ne pouvant pas s'implanter dans d'autres types de zones
7. Localiser les entreprises gênantes (bruit, trafic routier, odeur, etc.) à proximité du réseau routier principal et hors des zones habitées
8. Soutenir localement le maintien d'un tissu artisanal réparti dans le territoire du district
9. Assurer la bonne intégration des zones d'activités dans le contexte environnemental, naturel, paysager, bâti, climatique et la préservation des différentes ressources : sols, eaux, SDA, etc.

PRINCIPAL ENJEU

Assurer la vitalité du territoire en maintenant une diversité fonctionnelle (habitat et activités économiques) dans les communes

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Maintenir la vitalité économique des entreprises existantes locales en permettant leur développement et leur pérennité

DESTINATION DES ZAL

Activités artisanales locales ne pouvant pas s'implanter dans les zones résidentielles et mixtes (habitat avec activités économiques)

DENSITÉ CIBLE

20 EPT/ha

EFFETS ESCOMPTÉS SUR LES EMPLOIS

env. + 90 nouveaux emplois, soit 270 emplois à 2040

SURFACE TOTALE DES RÉSERVES MOBILISABLES

2.2 ha , soit 13 % de 15.9 ha en ZA

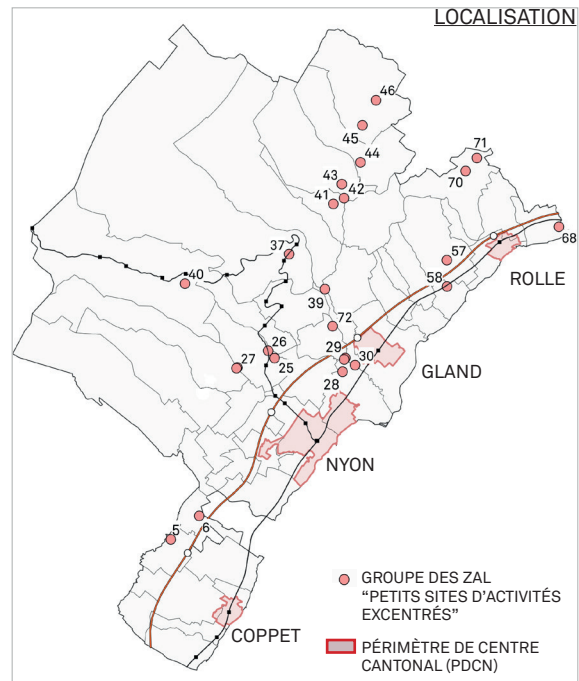
PRINCIPES STRATÉGIQUES

GESTION

- Garantir les conditions cadre permettant le maintien et le développement des entreprises locales et des emplois correspondants
- Favoriser l'accueil d'activités locales ne pouvant s'implanter dans les milieux villageois

PLANIFICATION

- Veiller à une utilisation rationnelle et mesurée des terrains affectés
- Améliorer l'utilisation des droits à bâtir



SITES CONCERNÉS

N°	Commune	N°	Commune	N°	Commune
5	Chavannes-de-Bogis	30	Vich	46	Saint-George
6	Bogis-Bossey	37	Arzier-Le Muids	57	Gilly
25	Trélex	39	Begnins	58	Bursinel
26	Trélex	40	Saint-Cergue	68	Perroy
27.1	Trélex	41	Le Vaud	70	Essertines/Rolle
27.2	Gingins	42	Le Vaud	71	Essertines/Rolle
28	Prangins	43	Marchissy	72	Coinsins
29.1	Vich	44	Longirod		
29.2	Coinsins	45	Saint-George		

ACCESSIBILITÉ

- Promouvoir une mobilité durable
- Préciser la destination du site en fonction de la qualité des dessertes disponibles

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Assurer l'intégration paysagère
- Protéger l'Homme et l'environnement des différentes menaces (OPAM, dangers naturels, ORNI, OPB, etc.)
- Renforcer la biodiversité et préserver les ressources
- Viser l'efficacité énergétique des sites
- Veiller au respect des objectifs du Plan Climat vaudois, notamment pour lutter contre les îlots de chaleur

Zones d'activités locales (ZAL) Petits sites d'activités excentrés

MESURES DE GESTION

- Affirmer la vocation du site pour l'accueil d'activités artisanales
- Pérenniser les emplois et les entreprises existantes
- Coordonner le développement du site en cohérence et complémentarité avec les autres ZA

MESURE D'ACCESSIBILITÉ

- Limiter les nuisances du trafic routier pour le voisinage

MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Limiter les impacts sur l'environnement
- Écarter les risques liés aux dangers naturels
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables
- Assurer une part minimale de surfaces dévolues à la biodiversité
- Soigner la qualité de la transition entre le site et son contexte environnant
- Végétaliser et arboriser les espaces qui s'y prêtent
- Encourager la perméabilité des sols

MESURES DE PLANIFICATION

- Lors de toutes démarches ou projets, veiller à coordonner l'aménagement du territoire avec les aspects liés à la mobilité, à la protection de l'environnement, de la nature, du paysage et du climat
- Procéder à l'adaptation de la planification afin de :
 - fixer une densité conforme à la vocation du site
 - limiter la destination du site en fonction des dessertes disponibles
 - optimiser les mesures d'occupation et d'utilisation du sol
 - fixer les mesures assurant la disponibilité des réserves mobilisables et cas échéant les conditions de leur reconversion
 - reconvertir les réserves qui ne sont pas nécessaires au bon fonctionnement des entreprises locales existantes ou qui ne se prêtent pas à l'accueil d'activités
 - limiter la présence de locaux à usage sensible dans le respect de l'ORNI, de l'OPAM et de l'OPB
 - réserver les rez-de-chaussée aux activités nécessitant de grandes hauteurs sous plafond et/ou des accès directs
 - ne pas autoriser de logement, sauf en cas de nécessité pour l'entreprise et dûment justifié
 - s'il n'y a pas d'intérêts prépondérants contraires et si la mesure A11 du PDCn (dimensionnement des communes) est respectée, permettre le changement d'affectation de la ZA en zone mixte

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRGZA

Communes concernées et Région de Nyon

Zones d'activités locales (ZAL) Petits sites d'activités des centres urbains

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA SRGZA

1. Assurer la vitalité économique en corrélation avec la croissance démographique
2. Préserver la diversité et la richesse du tissu économique
4. Localiser les activités avec une forte densité d'emplois à proximité des bonnes dessertes TP
5. Soutenir un développement du district en limitant autant que possible les impacts du trafic routier induit, en particulier pour la population
8. Soutenir localement le maintien d'un tissu artisanal réparti dans le territoire du district
9. Assurer la bonne intégration des zones d'activités dans le contexte environnemental, naturel, paysager, bâti, climatique et la préservation des différentes ressources : sols, eaux, SDA, etc.

PRINCIPAL ENJEU

Maintenir une diversité fonctionnelle dans le tissu urbain résidentiel en exploitant la bonne desserte TP

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Maintenir la vitalité économique des entreprises existantes locales compatibles avec le tissu urbain en permettant leur développement et leur pérennité

DESTINATION DES ZAL

Activités non gênantes pour le voisinage urbain (habitation)

DENSITÉ CIBLE

260 EPT/ha

EFFETS ESCOMPTÉS SUR LES EMPLOIS

env. +150 nouveaux emplois, soit 1'120 emplois à 2040

SURFACE TOTALE DES RÉSERVES MOBILISABLES

0 ha, soit 0 % de 4.2 ha en ZA

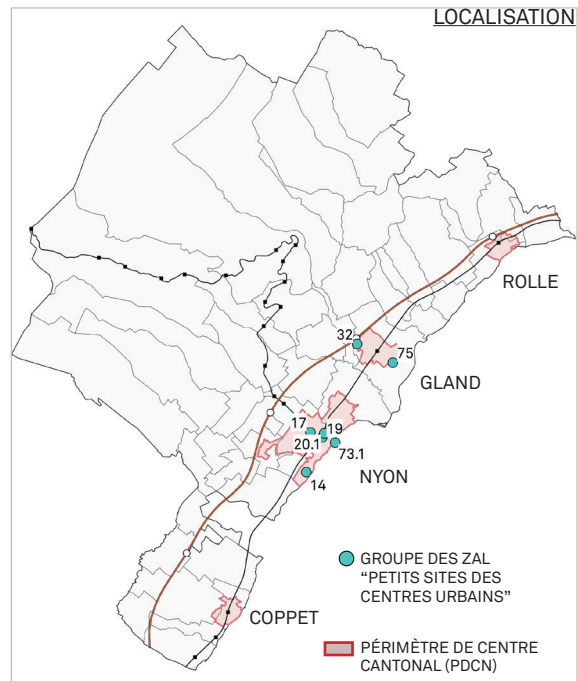
PRINCIPES STRATÉGIQUES

GESTION

- Garantir les conditions cadre permettant le maintien et le développement des entreprises locales non gênantes pour le voisinage et des emplois correspondants
- Promouvoir la mixité des activités comme vecteur de diversité et de complémentarité dans le tissu urbain

PLANIFICATION

- Veiller à une utilisation rationnelle et mesurée des terrains affectés
- Améliorer l'utilisation des droits à bâtir
- Favoriser les affectations exploitant au mieux les excellentes dessertes TP
- Veiller à l'intégration du site dans le tissu urbain environnant



SITES CONCERNÉS

N°	Commune
14	Nyon (UEFA)
17	Nyon (Tribunal)
19	Nyon (Generali)
20.1	Nyon (Ch. du Vallon)
32	Gland (Les Tuilières)
73.1	Nyon (Chantier naval)
75	Gland (Bochet Dessus)

ACCESSIBILITÉ

- Promouvoir une mobilité durable
- Limiter les activités générant un important trafic routier afin de pacifier les centres urbains

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Assurer l'intégration paysagère
- Protéger l'Homme et l'environnement des différentes menaces (OPAM, dangers naturels, ORNI, OPB, etc.)
- Veiller à la préservation du patrimoine bâti
- Renforcer la biodiversité
- Viser l'efficacité énergétique des sites
- Veiller au respect des objectifs du Plan Climat vaudois, notamment pour lutter contre les îlots de chaleur

Zones d'activités locales (ZAL)

Petits sites d'activités des centres urbains

MESURES DE GESTION

- Affirmer la vocation du site pour l'accueil d'activités artisanales, tertiaires et commerciales
- Pérenniser les emplois et les entreprises existantes
- Promouvoir la modernisation du parc immobilier le plus ancien
- Coordonner le développement du site en cohérence et complémentarité avec les autres ZA

MESURES D'ACCESSIBILITÉ

- Veiller à une utilisation optimale des TP
- Pour les sites ne disposant pas de dessertes optimales, établir ou mettre à jour un plan de mobilité de site, également si nécessaire à l'échelle des entreprises, afin de limiter au maximum les nuisances du trafic routier pour le voisinage
- Encourager la mutualisation du stationnement

MESURES DE PLANIFICATION

- Lors de toutes démarches ou projets, veiller à coordonner l'aménagement du territoire avec les aspects liés à la mobilité, à la protection de l'environnement, de la nature, du paysage et du climat
- Procéder à l'adaptation de la planification afin de :
 - fixer une densité conforme à la vocation du site
 - optimiser les mesures d'utilisation et d'occupation du sol
 - limiter la présence de locaux à usage sensible dans le respect de l'ORNI, de l'OPAM et de l'OPB
 - réserver les rez-de-chaussée aux activités valorisant et dynamisant l'espace public adjacent
 - ne pas autoriser de logement, sauf en cas de nécessité pour l'entreprise et dûment justifié
 - réduire et optimiser les besoins en stationnement à l'échelle du site
 - intégrer le stationnement dans les constructions
 - s'il n'y a pas d'intérêts prépondérants contraires et si la mesure A11 du PDCn (dimensionnement des communes) est respectée, permettre le changement d'affectation de la ZA en zone mixte

MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Limiter les impacts sur l'environnement
- Écarter les risques liés aux dangers naturels
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables
- Assurer une part minimale de surfaces dévolues à la biodiversité
- Soigner la qualité de la transition entre le site et son contexte environnant
- Végétaliser et arboriser les espaces qui s'y prêtent
- Encourager la perméabilité des sols

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRGZA

Communes concernées et Région de Nyon

Zones d'activités locales (ZAL) Sites d'activités mixtes

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA SRGZA

1. Assurer la vitalité économique en corrélation avec la croissance démographique
2. Préserver la diversité et la richesse du tissu économique
3. Mobiliser les réserves pour accueillir des entreprises et des emplois
4. Localiser les activités avec une forte densité d'emplois à proximité des bonnes dessertes TP
5. Soutenir un développement du district en limitant autant que possible les impacts du trafic routier induit, en particulier pour la population
9. Assurer la bonne intégration des zones d'activités dans le contexte environnemental, naturel, paysager, bâti, climatique et la préservation des différentes ressources : sols, eaux, SDA, etc.

PRINCIPAL ENJEU

Exploiter la bonne desserte TP en promouvant une forte densité d'emplois, notamment sur les réserves

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Favoriser la complémentarité des activités afin de viser une mixité des activités secondaires et tertiaires optimale

DESTINATION DES ZAL

Activités artisanales, et accessoirement tertiaires, compatibles avec le milieu urbain résidentiel

DENSITÉ CIBLE

75 EPT/ha

EFFETS ESCOMPTÉS SUR LES EMPLOIS

env. + 350 nouveaux emplois, soit 1'510 emplois à 2040

SURFACE TOTALE DES RÉSERVES MOBILISABLES

4.0 ha, soit 19 % de 21.3 ha en ZA

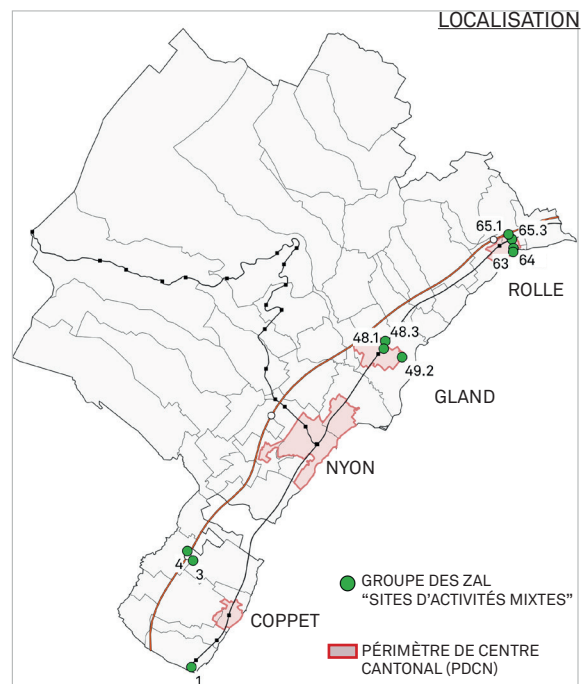
PRINCIPES STRATÉGIQUES

GESTION

- Garantir les conditions cadre permettant le maintien et le développement des entreprises locales non gênantes pour le voisinage et des emplois correspondants
- Promouvoir la mixité des activités comme vecteur de diversité et de complémentarité dans le tissu urbain

PLANIFICATION

- Veiller à une utilisation rationnelle et mesurée des terrains affectés
- Réserver les disponibilités des réserves aux activités conformes à la destination du site
- Améliorer l'utilisation des droits à bâtir



SITES CONCERNÉS

N°	Commune
1	Mies
3	Founex
4	Chavannes-de-Bogis
48.1	Gland (Chemin du Vernay), sauf parcelle n° 611
48.3	Gland (Chemin du Lavasson)
49.2	Gland (Riant Coteau)
63	Rolle (Chemin de la Navigation)
64	Rolle (Les Vernes)
65.1	Mont-sur-Rolle (Chemin des Pêcheurs)
65.3	Mont-sur-Rolle (Chemin du Verney)

ACCESSIBILITÉ

- Promouvoir une mobilité durable
- Préciser la destination du site en fonction de la qualité des dessertes disponibles

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Assurer l'intégration paysagère
- Protéger l'Homme et l'environnement des différentes menaces (OPAM, dangers naturels, ORNI, OPB, etc.)
- Renforcer la biodiversité et préserver les ressources
- Viser l'efficacité énergétique des sites
- Veiller au respect des objectifs du Plan Climat vaudois, notamment pour lutter contre les îlots de chaleur

Zones d'activités locales (ZAL) Sites d'activités mixtes

MESURES DE GESTION

- Affirmer la vocation du site pour l'accueil d'activités prioritairement artisanales et accessoirement tertiaires
- Favoriser la diversité des emplois secondaires
- Pérenniser les emplois et les entreprises existantes
- Encourager la construction des réserves mobilisables
- Promouvoir une offre d'hébergement et des services mutualisés aux entreprises
- Coordonner le développement du site en cohérence et complémentarité avec les autres ZA

MESURES D'ACCESSIBILITÉ

- Veiller à une utilisation optimale des TP
- Limiter les nuisances du trafic routier pour le voisinage
- Pour les sites ne disposant pas de dessertes optimales, établir ou mettre à jour un plan de mobilité de site, également si nécessaire à l'échelle des entreprises, afin de limiter au maximum les nuisances du trafic routier pour le voisinage
- Encourager la mutualisation du stationnement à l'échelle du site

MESURES DE PLANIFICATION

- Lors de toutes démarches ou projets, veiller à coordonner l'aménagement du territoire avec les aspects liés à la mobilité, à la protection de l'environnement, de la nature, du paysage et du climat
- Procéder à l'adaptation de la planification afin de :
 - fixer une densité conforme à la vocation du site
 - optimiser les mesures d'utilisation et d'occupation du sol
 - réserver les premiers niveaux aux activités secondaires
 - limiter la présence de locaux à usage sensible dans le respect de l'ORNI, de l'OPAM et de l'OPB
 - réserver les rez-de-chaussée aux activités nécessitant de grandes hauteurs sous plafond et/ou des accès directs
 - fixer les mesures assurant la disponibilité des réserves mobilisables et cas échéant les conditions de leur reconversion
 - promouvoir une implantation compacte des bâtiments et équipements
 - ne pas autoriser de logement, sauf en cas de nécessité pour l'entreprise et dûment justifié
 - réduire et optimiser les besoins en stationnement à l'échelle du site
 - intégrer le stationnement dans les constructions

MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Limiter les impacts sur l'environnement
- Écarter les risques liés aux dangers naturels
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables
- Assurer une part minimale de surfaces dévolues à la biodiversité
- Soigner la qualité de la transition entre le site et son contexte environnant
- Végétaliser et arboriser les espaces qui s'y prêtent
- Encourager la perméabilité des sols

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRGZA

Communes concernées et Région de Nyon

Zones d'activités locales (ZAL) Sites d'activités à localiser hors affectation sensible

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA SRGZA

1. Assurer la vitalité économique en corrélation avec la croissance démographique
2. Préserver la diversité et la richesse du tissu économique
3. Mobiliser les réserves pour accueillir des entreprises et des emplois
5. Soutenir un développement du district en limitant autant que possible les impacts du trafic routier induit, en particulier pour la population
6. Réserver prioritairement les zones d'activités à l'accueil des entreprises ne pouvant pas s'implanter dans d'autres types de zones
7. Localiser les entreprises gênantes (bruit, trafic routier, odeur, etc.) à proximité du réseau routier principal et hors des zones habitées
8. Soutenir localement le maintien d'un tissu artisanal réparti dans le territoire du district
9. Assurer la bonne intégration des zones d'activités dans le contexte environnemental, naturel, paysager, bâti, climatique et la préservation des différentes ressources : sols, eaux, SDA, etc.

PRINCIPAL ENJEU

Exploiter la localisation des sites (hors affectation sensible) pour accueillir des activités ne pouvant s'installer dans un milieu résidentiel ou mixte

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Assurer le maintien, voir l'accueil de nouvelles entreprises artisanales et industrielles

DESTINATION DES ZAL

Activités artisanales et industrielles ne pouvant s'implanter dans le milieu urbain résidentiel

DENSITÉ CIBLE

50 EPT/ha

EFFETS ESCOMPTÉS SUR LES EMPLOIS

env. + 310 nouveaux emplois, soit 1'250 emplois à 2040

SURFACE TOTALE DES RÉSERVES MOBILISABLES

4.3 ha, soit 13 % de 30.2 ha en ZA

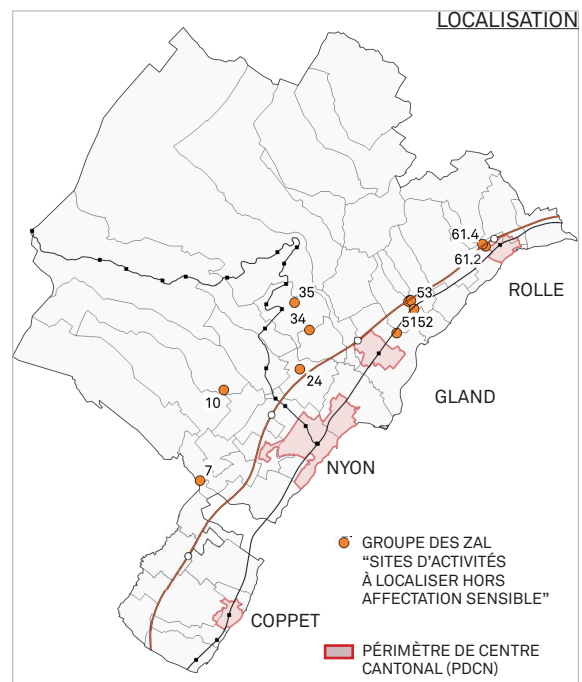
PRINCIPES STRATÉGIQUES

GESTION

- Garantir les conditions cadre permettant le maintien et le développement des entreprises locales artisanales et industrielles et des emplois correspondants
- Favoriser le maintien, voire l'accueil d'activités ne pouvant pas s'implanter dans le tissu urbain

PLANIFICATION

- Veiller à une utilisation rationnelle et mesurée des terrains affectés
- Améliorer l'utilisation des droits à bâtir



SITES CONCERNÉS

N°	Commune	N°	Commune
7	Crassier	52	Luins
10	Gingins	53.1	Bursins
24	Duillier	53.2	Luins
34	Coinsins	53.3	Vinzel
35	Genolier	61.2	Rolle
51	Gland	61.4	Rolle

ACCESSIBILITÉ

- Promouvoir une mobilité durable
- Préciser la destination du site en fonction de la qualité des dessertes disponibles

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Assurer l'intégration paysagère
- Protéger l'Homme et l'environnement des différentes menaces (OPAM, dangers naturels, ORNI, OPB, etc.)
- Renforcer la biodiversité et préserver les ressources
- Viser l'efficacité énergétique des sites
- Veiller au respect des objectifs du Plan Climat vaudois, notamment pour lutter contre les îlots de chaleur

Zones d'activités locales (ZAL)

Sites d'activités à localiser hors affectation sensible

MESURES DE GESTION

- Affirmer la vocation du site pour l'accueil d'activités artisanales et industrielles
- Soutenir l'installation d'activités en lien avec le traitement, le recyclage et la réutilisation des déchets minéraux de chantier
- Pérenniser les emplois et les entreprises existantes
- Encourager la construction des réserves mobilisables
- Promouvoir la modernisation du parc immobilier le plus ancien
- Promouvoir une offre d'hébergement et des services mutualisés aux entreprises
- Coordonner le développement du site en cohérence et complémentarité avec les autres ZA

MESURE D'ACCESSIBILITÉ

- Encourager l'utilisation des TP
- Limiter les nuisances du trafic routier pour le voisinage
- Encourager la mutualisation du stationnement à l'échelle du site

MESURES DE PLANIFICATION

- Lors de toutes démarches ou projets, veiller à coordonner l'aménagement du territoire avec les aspects liés à la mobilité, à la protection de l'environnement, de la nature, du paysage et du climat
- Procéder à l'adaptation de la planification afin de :
 - fixer une densité conforme à la vocation du site
 - optimiser les mesures d'utilisation et d'occupation du sol
 - fixer les mesures assurant la disponibilité des réserves mobilisables et cas échéant les conditions de leur reconversion
 - limiter la présence de locaux à usage sensible dans le respect de l'ORNI, de l'OPAM et de l'OPB
 - réserver les rez-de-chaussée aux activités nécessitant de grandes hauteurs sous plafond et/ou des accès directs
 - ne pas autoriser de logement, sauf en cas de nécessité pour l'entreprise et dûment justifié
 - réduire et optimiser les besoins en stationnement à l'échelle du site
 - intégrer le stationnement dans les constructions

MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Limiter les impacts sur l'environnement
- Écarter les risques liés aux dangers naturels
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables
- Assurer une part minimale de surfaces dévolues à la biodiversité
- Soigner la qualité de la transition entre le site et son contexte environnant
- Végétaliser et arboriser les espaces qui s'y prêtent
- Encourager la perméabilité des sols

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRGZA

Communes concernées et Région de Nyon

Zones d'activités locales (ZAL) Business centers

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA SRGZA

1. Assurer la vitalité économique en corrélation avec la croissance démographique
2. Préserver la diversité et la richesse du tissu économique
4. Localiser les activités avec une forte densité d'emplois à proximité des bonnes dessertes TP
5. Soutenir un développement du district en limitant autant que possible les impacts du trafic routier induit, en particulier pour la population
9. Assurer la bonne intégration des zones d'activités dans le contexte environnemental, naturel, paysager, bâti, climatique et la préservation des différentes ressources : sols, eaux, SDA, etc.

PRINCIPAL ENJEU

Limiter les impacts du trafic routier généré par ces sites spécifiques caractérisés par une forte présence d'activités tertiaires en limite des centres compacts pour le voisinage et le réseau

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Viser le bon fonctionnement des sites en encourageant le recours aux TP et MD et l'ouverture opportune de l'affectation aux activités industrielles et artisanales

DESTINATION DES ZAL

Activités artisanales, industrielles et tertiaires à très forte densité d'emploi, à l'exclusion des activités commerciales

DENSITÉ CIBLE

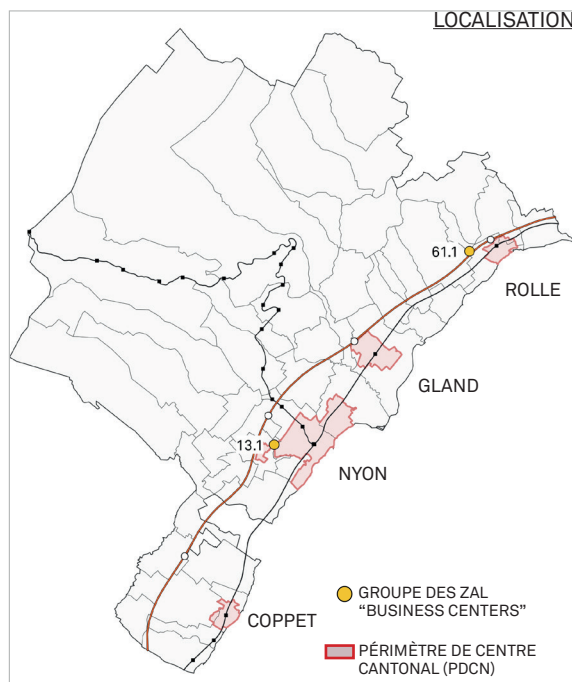
190 EPT/ha

EFFETS ESCOMPTÉS SUR LES EMPLOIS

env. + 20 nouveaux emplois, soit 2'090 emplois à 2040

SURFACE TOTALE DES RÉSERVES MOBILISABLES

0.1 ha, soit moins de 1 % de 12.1 ha en ZA



SITES CONCERNÉS

N°	Commune
13.1	Eysins
61.1	Rolle

PRINCIPES STRATÉGIQUES

GESTION

- Garantir les conditions cadre permettant le maintien et le développement des entreprises locales et des emplois correspondants
- Promouvoir la mixité des activités comme vecteur de diversité et de complémentarité dans le tissu urbain

PLANIFICATION

- Veiller à une utilisation rationnelle et mesurée des terrains affectés
- Favoriser les affectations limitant les nuisances du trafic routier pour le voisinage

ACCESSIBILITÉ

- Promouvoir une mobilité durable

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Assurer l'intégration paysagère
- Protéger l'Homme et l'environnement des différentes menaces (OPAM, dangers naturels, ORNI, OPB, etc.)
- Renforcer la biodiversité
- Viser l'efficacité énergétique des sites
- Veiller au respect des objectifs du Plan Climat vaudois, notamment pour lutter contre les îlots de chaleur

Zones d'activités locales (ZAL)

Business centers

MESURES DE GESTION

- Affirmer la vocation du site pour l'accueil d'activités artisanales, industrielles et tertiaires
- Pérenniser les emplois et les entreprises existantes
- Limiter le développement des activités tertiaires
- Coordonner le développement du site en cohérence et complémentarité avec les autres ZA

MESURES D'ACCESSIBILITÉ

- Améliorer la desserte TP
- Encourager l'utilisation des MD
- Encourager la mutualisation du stationnement à l'échelle du site ou à l'intégrer dans les bâtiments
- Établir ou mettre à jour un plan de mobilité de site, ainsi que selon les besoins des plans de mobilité d'entreprises, afin de limiter au maximum les nuisances du trafic routier pour le voisinage

MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Limiter les impacts sur l'environnement
- Écarter les risques liés aux dangers naturels
- Limiter la présence de locaux à usage sensible dans le respect de l'ORNI, de l'OPAM et de l'OPB
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables
- Assurer une part minimale de surfaces dévolues à la biodiversité
- Soigner la qualité de la transition entre le site et son contexte environnant
- Végétaliser et arboriser les espaces qui s'y prêtent
- Encourager la perméabilité des sols
- Valoriser les espaces extérieurs en terme de végétalisation

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRGZA

Communes concernées et Région de Nyon

Zones d'activités locales (ZAL) Grandes entreprises et enseignes spécialisées

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA SRGZA

1. Assurer la vitalité économique en corrélation avec la croissance démographique
2. Préserver la diversité et la richesse du tissu économique
3. Mobiliser les réserves pour accueillir des entreprises et des emplois ;
5. Soutenir un développement du district en limitant autant que possible les impacts du trafic routier induit, en particulier pour la population
6. Réserver prioritairement les zones d'activités à l'accueil des entreprises ne pouvant pas s'implanter dans d'autres types de zones ;
8. Soutenir localement le maintien d'un tissu artisanal réparti dans le territoire du district.
9. Assurer la bonne intégration des zones d'activités dans le contexte environnemental, naturel, paysager, bâti, climatique et la préservation des différentes ressources : sols, eaux, SDA, etc.

PRINCIPAL ENJEU

Maintenir ces entreprises spécifiques dans le district

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Promouvoir l'accueil d'activités artisanales et industrielles tout en assurant le développement et la pérennité des grandes entreprises existantes, notamment des commerces dans le cadre donné par la mesure D13 du PDCn

DESTINATION DES ZAL

Activités artisanales et industrielles ainsi qu'au maintien des commerces existants dans le cadre de la mesure D13 du PDCn

DENSITÉ CIBLE

70 EPT/ha

EFFETS ESCOMPTÉS SUR LES EMPLOIS

env. + 400 nouveaux emplois, soit 2'480 emplois à 2040

SURFACE TOTALE DES RÉSERVES MOBILISABLES

4.6 ha, soit 12 % de 38.9 ha en ZA

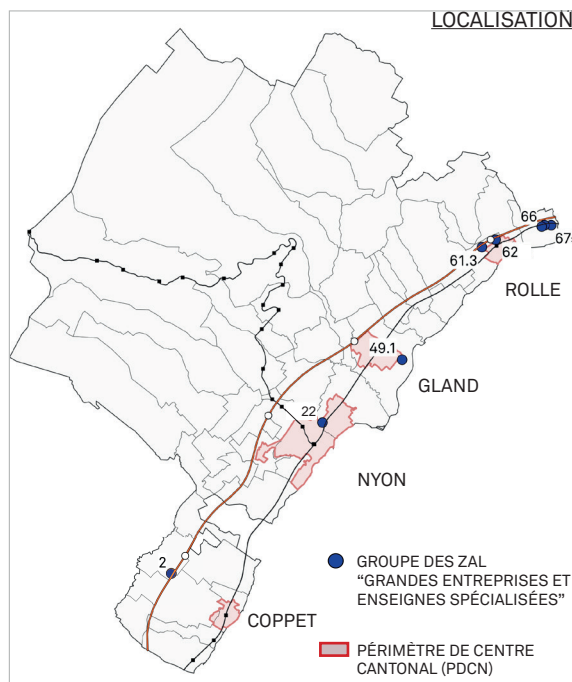
PRINCIPES STRATÉGIQUES

GESTION

- Garantir les conditions cadre permettant le maintien et le développement des entreprises locales et des emplois correspondants
- Promouvoir la mixité des activités comme vecteur de diversité et de complémentarité dans le tissu urbain

PLANIFICATION

- Veiller à une utilisation rationnelle et mesurée des terrains affectés
- Améliorer l'utilisation des droits à bâtir



SITES CONCERNÉS

N°	Commune
2	Chavannes-de-Bogis (Manor)
22	Prangins (Haleon/Denogent/Lauber)
49.1	Gland (Schilliger)
61.3	Rolle (Hammel)
62	Rolle (Schenk)
66.1	Perroy (Léman Fruits)
66.2	Perroy (Landi La Côte)
67	Perroy (Cave)

ACCESSIBILITÉ

- Promouvoir une mobilité durable

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Assurer l'intégration paysagère
- Protéger l'Homme et l'environnement des différentes menaces (OPAM, dangers naturels, ORNI, OPB, etc.)
- Renforcer la biodiversité et préserver les ressources
- Viser l'efficacité énergétique des sites
- Veiller au respect des objectifs du Plan Climat vaudois, notamment pour lutter contre les flots de chaleur

Zones d'activités locales (ZAL)

Grandes entreprises et enseignes spécialisées

MESURES DE GESTION

- Affirmer la vocation du site pour l'accueil d'activités artisanales et industrielles
- Pérenniser les emplois et les entreprises existantes et permettre leur développement si leur localisation est conforme aux critères du PDCn (mesure D13)
- Limiter le développement des activités tertiaires dans les ICFF mal localisés dans le respect des critères du PDCn (D13) et ne pas admettre le changement de type de commerce ICFF
- Limiter le développement des activités tertiaires dans les sites ne disposant pas d'une très bonne ou excellente desserte TP
- Mener une réflexion à l'échelle régionale pour identifier les grandes entreprises et enseignes spécialisées à relocaliser selon les critères du PDCn
- Coordonner le développement du site en cohérence et complémentarité avec les autres ZA

MESURES D'ACCESSIBILITÉ

- Encourager l'utilisation des TP
- Améliorer les dessertes TP
- Établir ou mettre à jour un plan de mobilité de site, ainsi que selon les besoins des plans de mobilité d'entreprises afin de limiter au maximum les nuisances du trafic routier pour le voisinage
- Encourager la mutualisation du stationnement à l'échelle du site

MESURES DE PLANIFICATION

- Lors de toutes démarches ou projets, veiller à coordonner l'aménagement du territoire avec les aspects liés à la mobilité, à la protection de l'environnement, de la nature, du paysage et du climat
- Excepté pour le site n° 62.2 dont le plan d'affectation vient d'entrer en vigueur, procéder à l'adaptation de la planification afin de :
 - fixer une densité conforme à la vocation du site
 - optimiser les mesures d'utilisation et d'occupation du sol
 - démontrer la conformité des ICFF existantes à la mesure D13 du PDCn et cas échéant prendre les mesures qui s'imposent et limiter leur agrandissement dans le respect du PDCn
 - favoriser la pérennité et la croissance des activités artisanales
 - limiter la présence de locaux à usage sensible dans le respect de l'ORNI, de l'OPAM et de l'OPB
 - réserver les premiers niveaux aux activités secondaires
 - réserver les rez-de-chaussée aux activités nécessitant de grandes hauteurs sous plafond et/ou des accès directs
 - fixer les mesures assurant la disponibilité des réserves mobilisables et cas échéant les conditions de leur reconversion
 - ne pas autoriser de logement, sauf en cas de nécessité pour l'entreprise et dûment justifié
 - réduire et optimiser les besoins en stationnement à l'échelle du site
 - intégrer le stationnement dans les constructions

MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI, DU PAYSAGE, DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- Limiter les impacts sur l'environnement
- Écarter les risques liés aux dangers naturels
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables
- Assurer une part minimale de surfaces dévolues à la biodiversité
- Soigner la qualité de la transition entre le site et son contexte environnant
- Végétaliser et arboriser les espaces qui s'y prêtent
- Encourager la perméabilité des sols

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRGZA

Communes concernées et Région de Nyon

ADOPTION - APPROBATION DU VOLET OPÉRATIONNEL

Adopté par la Municipalité d'Arnex-sur-Nyon,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité d'Arzier-Le Muids,

le

Syndique

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Bassins,

le

Syndique

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Bogis-Bossey,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Bogis-Bossey,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Bursinel,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Bursinel,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Bursins,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Burtigny,

le

Syndique

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Chavannes-de-Bogis,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par le Conseil communal de Chavannes-des-Bois,

le

Présidente

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Chésereux,

le

Syndique

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Coinsins,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Commugny,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Coppet,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Crans,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Crassier,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité d'Essertines-sur-Rolle,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Dully,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité d'Essertines-sur-Rolle,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité d'Eysins,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Founex,

le

Syndique

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Genolier,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Gilly,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Gingins,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Givrins,

le

Syndique

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Gland,

le

Syndique

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Grens,

le

Syndique

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Longirod,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Luins,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Marchissy,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Mies,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Mont-sur-Rolle,

le

Syndique

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Nyon,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Perroy,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Prangins,

le

Syndique

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de La Rippe,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Rolle,

le

Syndique

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Saint-Cergue,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Saint-George,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Signy-Avenex,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Tannay,

le

Syndique

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Tartegnin,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Trélex,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Le Vaud,

le

Syndic

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Vich,

le

Syndique

Secrétaire

Adopté par la Municipalité de Vinzel,

le

Syndic

Secrétaire

Approuvé par le Conseil d'État du Canton de Vaud,

le

Le Chancelier

